

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 4, 2024

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 5:31 p.m. [ET] to examine the subject matter of those elements contained in Division 28 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024, and to examine the subject matter of Bill C-50, An Act respecting accountability, transparency and engagement to support the creation of sustainable jobs for workers and economic growth in a net-zero economy; and, in camera, to consider a draft report.

Senator Josée Verner (Deputy Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: My name is Josée Verner. I am a senator from Quebec and the deputy chair of the committee.

Today, we are conducting a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

[*English*]

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

Please take note of the following preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters.

[*Translation*]

If possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones.

Only use a black approved earpiece. The former grey earpieces must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down, on the sticker placed on the table for this purpose.

Thank you all for your cooperation.

[*English*]

I will now ask my fellow committee members to introduce themselves.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur des éléments de la section 28 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024, et pour étudier la teneur du projet de loi C-50, Loi concernant la responsabilité, la transparence et la mobilisation à l'appui de la création d'emplois durables pour les travailleurs et de la croissance économique dans une économie carboneutre; et à huis clos, pour étudier une ébauche de rapport.

La sénatrice Josée Verner (vice-présidente) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La vice-présidente : Je m'appelle Josée Verner, je suis une sénatrice du Québec et je suis vice-présidente du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

[*Traduction*]

Avant de commencer, j'aimerais demander à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter les cartes sur la table afin d'obtenir des lignes directrices pour prévenir les incidents liés à la rétroaction audio.

Veuillez prendre note des mesures préventives suivantes pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

[*Français*]

Dans la mesure du possible, veillez à vous asseoir de manière à augmenter la distance entre les microphones.

N'utilisez qu'une oreillette noire homologuée. Les anciennes oreillettes grises ne doivent plus être utilisées. Tenez votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

Merci à tous de votre coopération.

[*Traduction*]

Je vais maintenant demander à mes collègues du comité de se présenter.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator McBean: Marnie McBean, Ontario.

Senator White: Judy White, Newfoundland and Labrador.

Senator Robinson: Hello. Mary Robinson, Prince Edward Island.

Senator Cotter: Brent Cotter, senator for Saskatchewan, and not officially a member of the committee today.

Senator Anderson: Margaret Dawn Anderson, Northwest Territories.

Senator Arnot: David Arnot, Saskatchewan, and officially a member of this committee.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Manitoba.

[*Translation*]

Senator Galvez: Rosa Galvez from Quebec.

Senator Gold: Marc Gold from Quebec.

[*English*]

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

The Deputy Chair: Today, the committee continues its examination of the subject matter of those elements contained in Division 28 of Part 4 of Bill C-69, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 16, 2024.

For our first panel, we welcome, by video conference, the Honourable Bronwyn Eyre, Minister of Justice and Attorney General, Government of Saskatchewan; and Mr. Brad Gilmour, Partner, Osler, Hoskin & Harcourt LLP.

Welcome and thank you for being with us. About 10 minutes is reserved for your opening remarks. The floor is yours, minister, and then Mr. Gilmour.

Hon. Bronwyn Eyre, M.P.P., Minister of Justice and Attorney General, Government of Saskatchewan: Thank you very much, senators and Madam Chair, for the opportunity to appear today. We know it was short notice, and we appreciate your fitting us in.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice McBean : Marnie McBean, de l'Ontario.

La sénatrice White : Judy White, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Robinson : Bonjour. Mary Robinson, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Cotter : Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan, qui n'est pas officiellement membre du comité aujourd'hui.

La sénatrice Anderson : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan, et officiellement membre de ce comité.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Rosa Galvez, du Québec.

Le sénateur Gold : Marc Gold, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La vice-présidente : Aujourd'hui, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la section 28 de la partie 4 du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024.

Dans notre premier groupe de témoins, nous accueillons, par vidéoconférence, l'honorable Bronwyn Eyre, ministre de la Justice et procureure générale du gouvernement de la Saskatchewan, et M. Brad Gilmour, associé, Osler, Hoskin & Harcourt S.R.L.

Bienvenue et merci d'être parmi nous. Vous avez environ 10 minutes pour faire votre déclaration préliminaire. La parole est à vous, madame la ministre, puis ce sera au tour de M. Gilmour.

L'honorable Bronwyn Eyre, députée, ministre de la Justice et procureure générale, gouvernement de la Saskatchewan : Merci beaucoup, honorables sénatrices et sénateurs et madame la présidente, de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui. Nous sommes conscients de vous avoir

I remember the last go-round on this bill in its original form back in 2019. Certainly, we felt passionately — I felt passionately — that it was not a question of one-off changes or amendments at that time, but really that the entire bill had to go, as they say. We agreed with the Court of Appeal of Alberta — a majority — that Bill C-69 took a federal “wrecking ball,” as they put it, to the provinces’ exclusive jurisdiction under section 92A of the Constitution over power generation and natural resources. That, as we all know, was borne out at the Supreme Court last fall, when the majority recognized that the Impact Assessment Act was a clear example of federal overreach, and that the power of federal authorities to, among other things, permanently put provincial projects on hold was “an unconstitutional arrogation of power by Parliament” which “plainly overstepped the mark.” That, in our mind, has not fundamentally changed. To our mind, the federal government has only done the barest minimum to accommodate the Supreme Court holding. In that reference last fall, the general tenor remains unchanged. This is severely problematic for a whole host of reasons.

Let’s not forget that Electricity Canada President and CEO Francis Bradley told this committee only recently that Canada has missed a key opportunity to create a regulatory environment that boosts business confidence and minimizes risks, and that there is mounting concern in the Canadian business community about our country’s ability to compete and generate long-term prosperity. Saskatchewan would have to concur with some of those concerns.

In 2022, the Mining Association of Canada was characterized as having “buyer’s remorse” over having initially backed Bill C-69 due to the number of mining projects being made subject to it. The Mining Association of Canada said it was sending a cold shiver up the spine of the Canadian mining sector. That was in 2022.

Many business leaders have been sounding the alarm, as we all know, about Canadian productivity and how we have to boost it. Certainly, Saskatchewan feels that we are doing our part in that regard, but this bill in its current form is not the path forward.

We also know that over the course of Bill C-69’s brief and — we would submit — destructive life, it has been the usual story of some projects being approved in some areas of the country and not approved in other areas. That, of course, creates broader and deeper uncertainty.

donné un court préavis, et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir trouvé une place.

Je me souviens de la dernière fois que nous avons examiné ce projet de loi dans sa forme initiale, en 2019. Certes, nous avions l’intime conviction — je l’avais personnellement — qu’il n’était pas question de changements ou d’amendements ponctuels à ce moment-là, mais plutôt d’une annulation complète du projet de loi, comme on dit. Nous étions d’accord avec la décision — majoritaire — de la Cour d’appel de l’Alberta selon laquelle le projet de loi C-69 constituait un « boulet de démolition » par le gouvernement fédéral, comme ils l’ont dit, de la compétence exclusive des provinces en vertu de l’article 92A de la Constitution sur la production d’électricité et les ressources naturelles. Comme nous le savons tous, cela a été confirmé à la Cour suprême l’automne dernier, lorsque la majorité a reconnu que la Loi sur l’évaluation d’impact était un exemple clair d’intervention fédérale excessive et que le pouvoir des autorités fédérales, entre autres, de mettre en suspens de façon permanente des projets provinciaux était « une usurpation inconstitutionnelle de pouvoir par le Parlement » qui « est clairement allé trop loin ». À notre avis, cela n’a pas changé fondamentalement. Selon nous, le gouvernement fédéral n’a fait que le strict minimum pour tenir compte de la décision de la Cour suprême. Dans ce renvoi de l’automne dernier, la teneur générale demeure inchangée. Cela cause toutes sortes de graves problèmes.

N’oublions pas que le président-directeur général d’Électricité Canada, Francis Bradley, a dit récemment au comité que le Canada avait raté une occasion en or de créer un environnement réglementaire qui renforce la confiance des entreprises et minimise les risques, et que le milieu des affaires canadien s’inquiète de plus en plus de la capacité de notre pays à soutenir la concurrence et à générer une prospérité à long terme. La Saskatchewan ne peut faire autrement que d’être d’accord avec certaines de ces préoccupations.

En 2022, l’Association minière du Canada a été décrite comme ayant des « remords d’acheteur » pour avoir initialement appuyé le projet de loi C-69 en raison du nombre de projets miniers qui y étaient assujettis. L’Association minière du Canada a dit que le projet de loi donnait froid dans le dos au secteur minier canadien. C’était en 2022.

Comme nous le savons tous, de nombreux chefs d’entreprise sonnent l’alarme au sujet de la productivité canadienne et de la nécessité de la stimuler. Certes, la Saskatchewan estime que nous faisons notre part à cet égard, mais ce projet de loi, dans sa forme actuelle, ne montre pas la voie à suivre.

Nous savons également qu’au cours de la durée de vie, courte mais néanmoins destructrice, selon nous, du projet de loi C-69, certains projets ont été approuvés dans certaines régions du pays, mais pas dans d’autres, comme c’est trop souvent le cas. Bien entendu, cela crée une incertitude plus vaste et plus profonde.

For example, in April 2022, Bay du Nord off the coast of Newfoundland was expeditiously approved by Minister Guilbeault and cabinet, but international investors have walked away from the Saguenay liquefied natural gas plant of Berkshire Hathaway to the tune of \$9 billion — that was a few years ago — and from the Ring of Fire development in Ontario because of the uncertainty, as many international investors have stated, and the uneven application of Bill C-69.

It is Saskatchewan's position that there is basis for a future challenge to the new act if it is passed as is and without significant changes. As a province, we will be having those conversations.

At this juncture, I am happy to delve into discussion further with committee members, so thank you.

The Deputy Chair: Thank you.

Brad Gilmour, Partner, Osler, Hoskin & Harcourt LLP, as an individual: Good evening, senators. I'm a partner with the law firm Osler, Hoskin & Harcourt LLP, so I'm not here representing any government. Thank you very much for having me here today to provide my views on the Impact Assessment Act and the proposed amendments.

These are my personal views, and they are based upon my experience as a regulatory and environmental lawyer over the past 28 years or so, having worked with all versions of the federal environmental assessment legislation concerning major projects and developments across the country. My experience started with the Canadian Environmental Assessment Act in 1992, which came into force in 1995, and then with the Canadian Environmental Assessment Act, 2012 — or CEAA 2012 — and, of course, the Impact Assessment Act, where I worked on amendments to Bill C-69 that came to this Senate before the act was proclaimed into force. Then, I worked as counsel to Alberta, along with my colleagues, in respect of the reference case both at the Court of Appeal of Alberta and the Supreme Court of Canada. I will emphasize that today these are my comments.

My presumption going into this is that the ultimate goal is to develop federal environmental assessment legislation that focuses on areas of federal jurisdiction and ensures that environmental impacts of projects are reasonably assessed before decisions are made, as well as that input from directly affected stakeholders is obtained, including — very clearly — Indigenous groups, whose treaty rights or traditional lands may be affected, and that the processes are transparent, efficient and do not present unreasonable levels of uncertainty, regulatory litigation and political risk. Understanding the processes, timelines, costs and the end-of-process risks is extremely important to

Par exemple, en avril 2022, le projet de Bay du Nord, au large de Terre-Neuve, a été rapidement approuvé par le ministre Guilbeault et le Cabinet, mais des investisseurs internationaux se sont retirés de l'usine de gaz naturel liquéfié de Berkshire Hathaway à Saguenay, à hauteur de 9 milliards de dollars — c'était il y a quelques années — et du développement de la région du Cercle de feu en Ontario en raison de l'incertitude, comme l'ont déclaré de nombreux investisseurs internationaux, et de l'application inégale du projet de loi C-69.

La Saskatchewan est d'avis que la nouvelle loi, si elle est adoptée telle quelle et sans modifications importantes, pourrait être contestée dans l'avenir. Nous en discuterons certes à l'échelle provinciale.

À ce stade-ci, je vous remercie et serai heureuse d'approfondir la discussion avec les membres du comité.

La vice-présidente : Merci.

Brad Gilmour, associé, Osler, Hoskin & Harcourt S.R.L., à titre personnel : Bonsoir, honorables sénatrices et sénateurs. Comme je suis associé au sein du cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt S.R.L., je ne représente aucun gouvernement. Merci beaucoup de m'avoir invité aujourd'hui pour vous faire part de mon point de vue au sujet de la Loi sur l'évaluation d'impact et des modifications proposées.

J'exprimerai ici mes opinions personnelles, et elles sont fondées sur l'expérience que j'ai acquise en tant qu'avocat spécialisé en réglementation et en environnement au cours des quelque 28 dernières années, puisque j'ai travaillé avec toutes les versions de la législation fédérale sur l'évaluation environnementale concernant les grands projets et les développements partout au pays. Mon expérience a commencé avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 1992, qui est entrée en vigueur en 1995, puis avec la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 — ou la LCEE de 2012 — et, bien sûr, avec la Loi sur l'évaluation d'impact, où j'ai travaillé à des amendements au projet de loi C-69 présentés au Sénat avant l'entrée en vigueur de la loi. Ensuite, j'ai travaillé comme avocat pour l'Alberta, avec mes collègues, dans le cadre du renvoi à la Cour d'appel de l'Alberta et à la Cour suprême du Canada. J'insiste sur le fait que mes observations d'aujourd'hui sont livrées à titre personnel.

Je présume que l'objectif ultime est d'élaborer une loi fédérale sur l'évaluation environnementale qui met l'accent sur les domaines de compétence fédérale et qui veille à ce que les répercussions environnementales des projets soient évaluées de façon raisonnable avant que des décisions ne soient prises, que l'on obtienne les commentaires des intervenants directement touchés, y compris — très clairement — les groupes autochtones, dont les droits issus de traités ou les terres traditionnelles pourraient être touchés, et que les processus soient transparents, efficaces et ne présentent pas de niveaux d'incertitude déraisonnables, contentieux réglementaire et risque

proponents who might consider investing in Canada and developing major projects.

I'll go into a little bit of a good news/bad news story: We have 30 years of litigation on federal environmental assessment laws. It has been very litigious legislation, and that, in and of itself, should be concerning, but the positive side of that is they're valuable in that the courts have told us what you can do under federal environmental assessment and what you can't do. It would be unfortunate, in my view, if those lessons learned from that litigation are not incorporated into the next version of the federal environmental assessment process.

We've known for over 30 years that the federal government can draft and implement constitutionally valid federal environmental assessment legislation. That was the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order, or EARPGO, and it was the Canadian Environmental Assessment Act, 1992 — or CEAA 1992.

If you go back to the Supreme Court of Canada decision in *Friends of the Oldman River Society v. Canada (Minister of Transport)*, in a nutshell, that legislation was determined to be constitutional, because it was merely procedural in nature. It was simply designed to gather information about the environment to be used as a component of other valid federal decision-making processes, usually in situations where the federal government had a decision to make in respect of that project — often a permit.

The court took comfort from the fact that there was a strong nexus between the federal assessment and clear federal jurisdiction — i.e., the issuance of a permit or a decision being made in respect of the project.

CEAA 1992, similarly, was only engaged when there was a federal decision to be made in respect of the project, quite often a federal permit. That was called the decision-based trigger, and I know you've heard a bit about that in your deliberations.

CEAA 1992 moved away from a decision-based trigger to a project-based trigger. If your project was listed on a regulation, then you were under the legislation, and that was essentially the trigger. Then, there was this definition of "effects within federal jurisdiction," which I'll talk about in a moment.

politique. La compréhension des processus, des échéanciers, des coûts et des risques de fin de processus est extrêmement importante pour les promoteurs qui pourraient envisager d'investir au Canada et d'élaborer de grands projets.

Je vais vous donner un peu de bonnes et un peu de mauvaises nouvelles. Nous affichons un bilan de 30 ans de litiges concernant les lois fédérales sur l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une loi très litigieuse, ce qui, en soi, devrait être préoccupant, mais l'aspect positif de la chose, c'est que les tribunaux nous ont dit ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de faire dans le cadre d'une évaluation environnementale fédérale. Il serait malheureux, à mon avis, que les leçons tirées de ces 30 années de litige ne soient pas intégrées à la prochaine version du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Nous savons depuis plus de 30 ans que le gouvernement fédéral peut rédiger et mettre en œuvre une loi fédérale valide sur le plan constitutionnel en matière d'évaluation environnementale. Cela a été établi dans le Décret fédéral sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, et dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, ou LCEE, de 1992.

Si vous reportez à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Friends of the Oldman River Society c. Canada (Ministre des Transports)*, en un mot, cette loi a été jugée constitutionnelle parce qu'elle était de nature purement procédurale. Elle a simplement été conçue pour recueillir des renseignements sur l'environnement qui seront utilisés dans le cadre d'autres processus décisionnels fédéraux valides, habituellement dans des situations où le gouvernement fédéral a une décision à prendre à l'égard d'un projet, souvent en ce qui concerne un permis.

La cour s'est réjouie du fait qu'il y avait un lien étroit entre l'évaluation fédérale et une compétence fédérale claire, c'est-à-dire la délivrance d'un permis ou la décision prise à l'égard d'un projet.

De la même façon, la LCEE de 1992 n'a été invoquée que lorsqu'une décision fédérale devait être prise à l'égard d'un projet, très souvent en ce qui concernait un permis fédéral. C'était ce qu'on appelait le déclencheur fondé sur la décision, et je sais que vous en avez entendu parler un peu dans le cadre de vos délibérations.

La LCEE de 1992 est passée d'un déclencheur fondé sur la décision à un déclencheur fondé sur le projet. Si votre projet était inscrit dans un règlement, alors vous étiez assujetti à la loi, et c'était essentiellement le déclencheur. Ensuite, il y a eu la définition d'un « effet relevant d'un domaine de compétence fédérale », dont je parlerai dans un instant.

What that act did was it focused on major projects, which solved one of the problems under CEAA 1992, but it started us down a road to another problem, as it was the predecessor to the Impact Assessment Act.

The Impact Assessment Act was implemented, and a reference case was started by the Province of Alberta. Ultimately, it ended up in the Supreme Court of Canada in March of last year. In a 5-2 written decision by the Chief Justice, the Impact Assessment Act and the regulations were found to be unconstitutional with the exception of 10 non-controversial provisions.

What might be helpful for you to take away from that decision are some key points. First of all, the definition of “effects within federal jurisdiction” was much too broad, and it was not sufficiently linked to federal powers under the Constitution Act. The court said that even if it accepted that these were, indeed, federal effects, it did not drive the ultimate decision making. That decision-making process incorporated other concepts and other factors that were not federal.

What's also important is that the court reinforced what we learned from the Supreme Court of Canada in the *Oldman River* case 30 years ago, which is that not all constitutional powers can be used to the same extent to regulate in areas of the environment. The court goes into this in the decision.

As an example, where the province is the primary, as I'll call it, life-cycle regulator of an activity — if it's a local work or undertaking, or if it's something in relation to the development of natural resources — then it has broad jurisdiction to regulate on all matters, including matters related to the environment.

On the other hand, Parliament may also have a role, but it is typically much narrower in those circumstances, where the province is regulating the activity. It might be in the case, for example, of a mining activity, which is primarily regulated by the province, but a permit is needed under the Fisheries Act, or there might be an impact to fish habitat, but in that case, the scope of ability to regulate is much narrower, and it must be tightly confined to the boundaries of what the fisheries' power allows under the Constitution Act.

What is also important is that if Parliament is going to regulate, for example, with respect to fish or fish habitat, it's crucial to recognize that those powers also have boundaries — and not all effects, including adverse effects to fish or fish habitat, could be validly regulated by Parliament. That's in the case law.

Cette loi a mis l'accent sur les grands projets, ce qui a réglé l'un des problèmes de la LCEE de 1992, mais elle nous a mis sur la voie d'un autre problème, puisqu'elle précédait la Loi sur l'évaluation d'impact.

La Loi sur l'évaluation d'impact a été mise en œuvre, et elle a fait l'objet d'un renvoi lancé par la province de l'Alberta. Elle s'est finalement retrouvée devant la Cour suprême du Canada en mars de l'année dernière. Dans une décision écrite de 5 contre 2 du juge en chef, la Loi sur l'évaluation d'impact et le règlement ont été jugés inconstitutionnels, à l'exception de 10 dispositions non controversées.

Il serait peut-être utile que vous reteniez certains points clés de cette décision. Tout d'abord, la définition d'un « effet relevant d'un domaine de compétence fédérale » était beaucoup trop large, et elle n'était pas suffisamment liée aux pouvoirs fédéraux en vertu de la Loi constitutionnelle. La cour a dit que même si elle acceptait que cet effet relevait effectivement d'un domaine de compétence fédérale, ce facteur n'était pas déterminant dans la décision finale. Ce processus décisionnel intégrait d'autres concepts et d'autres facteurs qui ne relevaient pas d'un domaine de compétence fédérale.

Ce qui est également important, c'est que la cour a réaffirmé ce que nous avons appris de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Oldman River* d'il y a 30 ans, à savoir que tous les pouvoirs constitutionnels ne peuvent pas être utilisés dans la même mesure pour réglementer dans les domaines de l'environnement. Le tribunal en parle dans sa décision.

À titre d'exemple, lorsque la province est le principal organisme de réglementation du cycle de vie d'une activité — s'il s'agit d'une entreprise locale ou d'une activité ayant trait à l'exploitation des ressources naturelles —, elle a une vaste compétence pour réglementer toutes les questions, y compris celles qui sont liées à l'environnement.

D'un autre côté, le Parlement a peut-être aussi un rôle à jouer, mais ce rôle est habituellement beaucoup plus restreint dans ces circonstances, lorsque la province réglemente l'activité. Ce pourrait être dans le cas, par exemple, d'une activité minière, qui est principalement réglementée par la province, mais où un permis est requis en vertu de la Loi sur les pêches, ou il pourrait y avoir un impact sur l'habitat du poisson, mais dans ce cas, la portée de la capacité de réglementer est beaucoup plus étroite, et elle doit être strictement restreinte aux limites de ce que le pouvoir des pêches autorise à faire en vertu de la Loi constitutionnelle.

Ce qui est également important, c'est que si le Parlement doit réglementer, par exemple, le poisson ou l'habitat du poisson, il est essentiel de reconnaître que ces pouvoirs ont également des limites, et que tous les effets, y compris les effets négatifs sur le poisson ou l'habitat du poisson, ne peuvent pas être dûment réglementés par le Parlement. C'est inscrit dans la jurisprudence.

Now, conversely, where Parliament has jurisdiction over an activity — for example, in respect of an interprovincial or a national work or undertaking, such as a pipeline or railway — it has broad jurisdiction to regulate those activities, as it's the life-cycle regulator of that. Where a jurisdiction has that broad regulatory authority, it typically regulates the entire life-cycle of that activity from beginning to end, and would have the expertise to make informed determinations in the public interest.

Respecting these boundaries is key to ensuring that federal environmental assessment is constitutionally valid, and the Supreme Court told us that the Impact Assessment Act was not and did not.

Getting to the amendments — and this is the last part of my submission, and then I'll be happy to answer your questions — as I count, there are 32 amendments to the Impact Assessment Act with the stated intention of ensuring that the act is constitutionally sound. I do have significant concerns and doubts as to whether the amendments achieve that objective; although, that is an issue that will ultimately be decided by the courts.

I would suggest that, perhaps, a more productive assessment at this stage would be to ask the following three questions: First of all, is it clearly constitutional with the amendments? I would submit that it's not. That's unfortunate, because, as I said, we have case law that tells us how the federal government can constitutionally and validly regulate in these areas. Right at the get-go, we have uncertainty, and, again, if we're talking about providing certainty in process for all parties involved, including investors, we're starting off with a very large question mark over the legislation.

The second question is this: Even if the court were to find that it is constitutional, is there a significant risk of it being used in an unconstitutional manner? I think that there's a significant risk of that, which, again, means more litigation and more uncertainty in legislation that has historically been very litigious.

Third, is it likely to achieve the objectives I described earlier, including bringing reasonable certainty in terms of process and outcome to project proponents? I don't believe that it does.

I'll talk briefly now about some of the key amendments. Recall that under the Impact Assessment Act, as it currently exists, the defined term "effects within federal jurisdiction" was found to be unconstitutional. That has been replaced with the defined term "adverse effects within federal jurisdiction." I would suggest that the new definition adds — well, it does add — the concept of non-negligible adverse changes to things like fish and fish habitat, migratory birds and Indigenous groups.

À l'inverse, lorsqu'une activité relève de la compétence du Parlement — par exemple, dans le cas d'une entreprise ou d'un ouvrage interprovincial ou national, comme un pipeline ou une compagnie de chemin de fer —, celui-ci a de vastes pouvoirs pour réglementer ces activités, puisqu'il en est l'organisme de réglementation du cycle de vie. Lorsqu'une administration a ce vaste pouvoir de réglementation, elle réglemente habituellement l'ensemble du cycle de vie de l'activité, du début à la fin, et possède l'expertise nécessaire pour prendre des décisions éclairées dans l'intérêt public.

Le respect de ces limites est essentiel pour s'assurer que l'évaluation environnementale fédérale est valide sur le plan constitutionnel, et la Cour suprême nous a dit que la Loi sur l'évaluation d'impact ne l'est pas et ne les respecte pas.

Pour ce qui est des amendements — et c'est la dernière partie de mon exposé, ensuite de quoi je serai heureux de répondre à vos questions —, si je compte bien, il y a 32 modifications à la Loi sur l'évaluation d'impact dans l'intention avouée de veiller à ce que la loi soit conforme à la Constitution. J'ai des préoccupations et des doutes importants quant à savoir si les modifications permettent d'atteindre cet objectif, mais c'est une question qui sera tranchée par les tribunaux.

À mon avis, il serait peut-être plus productif, à ce stade-ci, de poser les trois questions suivantes : premièrement, est-elle clairement constitutionnelle ainsi modifiée? À mon avis, ce n'est pas le cas. C'est malheureux, parce que, comme je l'ai dit, une jurisprudence nous enseigne comment le gouvernement fédéral peut constitutionnellement et valablement réglementer dans ces domaines. Dès le départ, il y a de l'incertitude et, encore une fois, si nous parlons d'offrir une certitude dans le processus à toutes les parties concernées, y compris aux investisseurs, nous commençons avec un point d'interrogation très important par rapport au projet de loi.

La deuxième question est la suivante : même si la cour jugeait qu'elle est constitutionnelle, y a-t-il un risque important qu'elle soit utilisée de façon inconstitutionnelle? Je pense qu'il y a un risque important, ce qui, encore une fois, signifie plus de litiges et plus d'incertitude dans des lois qui ont toujours été très litigieuses.

Troisièmement, est-elle susceptible d'atteindre les objectifs que j'ai décrits plus tôt, y compris d'apporter une certitude raisonnable quant au processus et aux résultats pour les promoteurs de projets? Je ne crois pas que ce soit le cas.

Je vais maintenant parler brièvement de certaines des principales modifications. Rappelons qu'en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, telle qu'elle existe actuellement, l'expression définie « effet relevant d'un domaine de compétence fédérale » a été jugée inconstitutionnelle. Elle a été remplacée par l'expression définie « effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ». Je dirais que la nouvelle définition ajoute — en effet, elle ajoute — le concept de

But that wording continues to introduce uncertainty into the application of the act. What is and what is not a non-negligible adverse change to, for example, fish or fish habitat is unclear.

We know that the act prohibits doing anything that may cause a non-negligible adverse effect, and that is backed by offence provisions and penalties as high as \$8 million per day per offence, and it imposes personal liability on senior officers of corporations. The effect is that if your project is on the list, and it's in the regulation, regardless of whether or not you require any federal approvals at all for the project, you are in because it's impossible to know what the agency of the day or the minister would determine to be a non-negligible adverse change. And if you get it wrong, the consequences are severe.

Importantly, the rationale for the exercise of federal jurisdiction to implement the prohibition remains unclear. I can tell a client whether they need a permit under the Fisheries Act, but I can't tell them what somebody might think is a non-negligible effect to fish or fish habitat.

The question will be whether the breadth of the newly proposed definition is sufficiently constrained to be constitutional. The screening decision is based upon this broad definition, and a full environmental assessment will be required by the agency if it is satisfied that the project may cause adverse effects within federal jurisdiction — i.e., non-negligible adverse changes to the listed areas. For me, it's hard to see where we've moved from with the starting prohibition, which is based on non-negligible adverse effects. Information gets filed about the project, then it's reviewed, and the basis upon which it advances is essentially the same standard — non-negligible adverse effects. If such changes are anticipated, then a full environmental impact assessment or impact assessment is required. The proponent will be thinking about time, cost, uncertainty, regulatory risk and litigation risk.

The decision-making process is now two steps for the minister and the Governor-in-Council. First, after taking into account mitigation measures, it's whether the adverse effects within federal jurisdiction — the non-negligible adverse changes — are “... likely to be, to some extent, significant and, if so, the extent to which those effects are significant.” This is very ambiguous wording. It lacks clarity and opens the decision-making process up to various interpretations and the intended risks associated with that.

changements négatifs non négligeables à des éléments comme le poisson et l'habitat du poisson, les oiseaux migrateurs et les groupes autochtones. Ce libellé continue toutefois d'introduire de l'incertitude dans l'application de la loi. Nous ne savons pas exactement ce qui constitue ou non un changement négatif non négligeable pour le poisson ou son habitat, par exemple.

Nous savons que la loi interdit tout ce qui peut avoir un effet négatif non négligeable, ce qui est soutenu par des dispositions relatives aux infractions et des pénalités pouvant atteindre 8 millions de dollars par jour par infraction, et elle impose une responsabilité personnelle aux cadres supérieurs des sociétés. Cela aura comme effet que si votre projet figure sur la liste, et s'il figure dans le règlement, que vous ayez besoin ou non d'une approbation fédérale pour le projet, il sera accepté parce qu'il est impossible de savoir ce que l'Agence ou le ministre en place jugerait être un effet négatif non négligeable. Et si vous vous trompez, les conséquences sont graves.

Fait important, la justification de l'exercice de la compétence fédérale pour mettre en œuvre l'interdiction n'est toujours pas claire. Je peux dire à un client s'il a besoin ou non d'un permis en vertu de la Loi sur les pêches, mais je ne peux pas lui dire ce que quelqu'un pourrait considérer comme un effet non négligeable sur le poisson ou son habitat.

La question sera de savoir si la portée de la nouvelle définition proposée est suffisamment limitée pour être constitutionnelle. La décision relative à l'examen préalable est fondée sur cette définition générale, et une évaluation environnementale complète sera requise par l'Agence si elle est convaincue que le projet peut entraîner des effets négatifs dans les domaines de compétence fédérale, c'est-à-dire des changements négatifs non négligeables dans les secteurs énumérés. Pour moi, il est difficile de voir d'où nous nous sommes éloignés avec l'interdiction initiale, qui est fondée sur des effets négatifs non négligeables. L'information est déposée au sujet du projet, puis elle est examinée, et la base sur laquelle elle repose est essentiellement la même, à savoir les effets négatifs non négligeables. Si de tels changements sont prévus, une évaluation complète des répercussions environnementales ou une évaluation d'impact est requise. Le promoteur réfléchira au temps, aux coûts, à l'incertitude, au risque réglementaire et au risque de litige.

Le processus décisionnel comporte maintenant deux étapes pour le ministre et la gouverneure en conseil. Premièrement, après avoir pris en compte les mesures d'atténuation, il s'agit de déterminer si les effets négatifs dans les domaines de compétence fédérale — les effets négatifs non négligeables — sont « ... susceptibles d'être, dans une certaine mesure, importants et, le cas échéant, dans quelle mesure ils sont importants ». C'est un libellé très ambigu. Il manque de clarté et ouvre le processus décisionnel à diverses interprétations et aux risques prévus qui y sont associés.

If the project does not pass the test, the proponent has the option of trying to redesign the project in a way that would be consistent with the decision, but then you're really back to square one because you'll be asking the same question: As I've redesigned it, is somebody at the agency going to think that, even as redesigned, it's going to have a non-negligible change to areas of federal jurisdiction?

In summary, while the amendments may address some of the Supreme Court of Canada's concerns with the Impact Assessment Act, an unnecessary constitutional question mark, at the very least, will continue to hang over the Impact Assessment Act if amended as proposed. There is a significant risk of the act being used in an unconstitutional manner, even if it is ultimately found to be constitutional with the attendant uncertainty and potential litigation. I do not believe, unfortunately, that it will bring the requisite certainty needed, in many cases, to efficiently and effectively get major projects that are subject to the act approved.

With that, I'll end and welcome your questions.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Arnot: This question is for both witnesses. Does this iteration of the Impact Assessment Act comply with the Supreme Court opinion in the reference case? I think both of the witnesses have said no. If that is the case, and if there is a continued overreach by the federal government, how can this be cured? What are the amendments that you would put forward? Is this repairable?

What is the scope of your concerns, and what are the significant changes you would recommend? The Minister of Justice of Saskatchewan has made reference to those significant changes. I'm wondering how that can be articulated, and is it a safe prediction that further litigation is inevitable without amendments?

Ms. Eyre: Thank you. Mr. Gilmour has outlined very clearly what it was before — litigious, somewhat dense and occasionally troublesome — and what it has become now since the advent of Bill C-69.

It was interesting that, the other day, Mr. Gratton from the Mining Association of Canada referenced some “golden years,” as he called it, when environmental assessments were actually at their most efficient and collaborative. In other words, he was pointing to the fact that this is not an insurmountable hurdle, and has happened before when the federal and provincial governments and their respective regulatory structures stick to their respective lanes, as collaboration and working together is possible. As he put it, I believe, cooperation was present, but everyone stuck to their knitting.

Si le projet ne passe pas le test, le promoteur a la possibilité d'essayer de le remanier d'une manière qui serait conforme à la décision, mais vous êtes alors vraiment de retour à la case départ parce que vous poserez la même question : comme je l'ai remanié, est-ce que quelqu'un à l'Agence va penser que, même remanié, il aura un effet non négligeable dans les domaines de compétence fédérale?

En résumé, bien que les modifications puissent répondre à certaines des préoccupations de la Cour suprême du Canada au sujet de la Loi sur l'évaluation d'impact, un point d'interrogation constitutionnel inutile, à tout le moins, continuera de planer sur la Loi sur l'évaluation d'impact si elle est modifiée telle que proposée. Il y a un risque important que la loi soit utilisée de façon inconstitutionnelle, même si, au bout du compte, elle est jugée constitutionnelle, en raison de l'incertitude qui l'accompagne et des litiges potentiels. Malheureusement, je ne crois pas qu'elle apportera la certitude nécessaire, dans bien des cas, pour faire approuver de façon efficace et efficiente les grands projets assujettis à la loi.

Sur ce, je vais m'arrêter et répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci.

Le sénateur Arnot : Ma question s'adresse aux deux témoins. Cette version de la Loi sur l'évaluation d'impact est-elle conforme à l'avis de la Cour suprême dans le renvoi? Je pense que les deux témoins ont dit non. Si c'est le cas, et si le gouvernement fédéral continue d'aller trop loin, comment pourra-t-on remédier à la situation? Quels sont les amendements que vous proposeriez? Est-ce réparable?

Quelle est la portée de vos préoccupations et quels changements importants recommanderiez-vous? La ministre de la Justice de la Saskatchewan a parlé de ces changements importants. Je me demande comment cela peut être formulé, et est-il juste de prédire que d'autres litiges sont inévitables sans modifications?

Mme Eyre : Merci. M. Gilmour a expliqué très clairement comment c'était avant — litigieux, plutôt dense et parfois troublant — et comment c'est devenu depuis l'adoption du projet de loi C-69.

Il est intéressant que, l'autre jour, M. Gratton, de l'Association minière du Canada, ait parlé d'un « âge d'or », comme il l'a dit, en faisant allusion à l'époque où les évaluations environnementales étaient en fait les plus efficaces et les plus fondées sur la collaboration. Autrement dit, il soulignait le fait qu'il ne s'agit pas d'un obstacle insurmontable, et que cela s'est déjà produit lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux et leurs structures réglementaires respectives s'en tiennent à leurs voies respectives, car la collaboration est toujours possible. Comme il l'a dit, si je me souviens bien, il y avait de la collaboration, mais chacun s'en tenait à son domaine.

To the question of what we do with this act, I think it has been very clearly laid out how complex it remains, how vague and how prone to more litigation it is, and how unfortunate that is in terms of establishing the certainty that we so desperately need in this country over assessments and the process through which projects go. I pointed out in my comments about some of the unevenness of application, where you have the Bay du Nord project, but not other projects and so on — the buyer's remorse that has been expressed by the Mining Association of Canada.

The analysis is being done, to your question of what could be fixed. But some of the fundamental tenets of this new iteration of Bill C-69 are so troubling and so difficult to overcome in terms of clarity, with "adverse effects" absolutely being one of them. As mentioned, the proposed amendments replace "effects within federal jurisdiction" with "adverse effects within federal jurisdiction." The problem with that is that the federal government can defer assessments to provinces as long as those assessments take into account adverse effects within federal jurisdiction, with "adverse," of course, being in the eye of the beholder. What are non-negligible adverse effects, as pointed out by Mr. Gilmour? It is an adverse effect whether you add "non-negligible" to the front or not. The question becomes: Whose jurisdiction does it fall under to assess them, and what does that mean? And as I say, it's in the eye of the beholder. It's very subjective. I think there are very troubling aspects to that. Certainly, Saskatchewan has grave concerns around that going forward.

The amorphous public interest also still applies. There is some good news, if we can call it that, in that the act is no longer triggered simply by greenhouse gases, so the new definition of "interprovincial effects" is limited to water pollution and interprovincial rivers. Mr. Gilmour and I would both agree that the problem is the "incidental" part. If you have a highway being built between Regina and Saskatoon, and it crosses a stream that has fish in it, traditionally, I think it was relatively clear that the fish were incidental to the highway. On both micro and macro levels, that has become vague and ambiguous.

For any project, whether it is power generation, in situ oil sands, highways, the Ring of Fire, oil development off the coast of Newfoundland or liquefied natural gas at Saguenay — go down the list — my response would be it's no wonder that, for example, \$9 billion was pulled out by Berkshire Hathaway in the Saguenay liquefied natural gas project because of the uncertainty that this has created.

Pour ce qui est de savoir ce que nous allons faire de cette loi, je pense qu'il a été très clairement expliqué à quel point elle demeure complexe, vague et sujette à davantage de litiges, et à quel point cela est malheureux pour ce qui est d'établir la certitude dont nous avons désespérément besoin au Canada en ce qui concerne les évaluations et le processus par lequel doivent passer les projets. J'ai parlé dans mes observations de l'application inégale, alors que le projet de Bay du Nord est accepté, mais pas d'autres projets, et ainsi de suite, ainsi que des remords d'acheteur exprimés par l'Association minière du Canada.

L'analyse est en cours, pour répondre à votre question sur ce qui pourrait être corrigé. Mais certains des principes fondamentaux de cette nouvelle mouture du projet de loi C-69 sont si troublants et si difficiles à surmonter sur le plan de la clarté, et les « effets négatifs » en sont certainement un bon exemple. Comme je l'ai dit, les modifications proposées remplacent « effet relevant d'un domaine de compétence fédérale » par « effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ». Le problème, c'est que le gouvernement fédéral peut renvoyer les évaluations aux provinces, dans la mesure où ces évaluations tiennent compte des effets négatifs dans les domaines de compétence fédérale, « négatifs » étant ici, bien entendu, une question de perception. Comment définit-on des effets négatifs non négligeables, comme l'a demandé M. Gilmour? Il s'agit d'un effet négatif, que vous y ajoutiez « non négligeable » ou non. La question qui se pose est la suivante : de qui relève l'évaluation et qu'est-ce que cela implique? Comme je l'ai dit, c'est une question de perception. C'est très subjectif et cela comporte des aspects très troublants selon moi. La Saskatchewan a certainement de graves préoccupations à cet égard.

La norme d'intérêt public amorphe s'applique aussi toujours. Il y a de bonnes nouvelles, si je peux m'exprimer ainsi, en ce sens que l'application de la loi n'est plus simplement déclenchée par les gaz à effet de serre, de sorte que la nouvelle définition des « effets inter provinciaux » se limite à la pollution de l'eau et aux rivières interprovinciales. M. Gilmour et moi serions probablement d'accord pour dire que le problème, c'est la partie « accessoire ». Si une autoroute est construite entre Regina et Saskatoon et qu'elle traverse un cours d'eau dans lequel il y a du poisson, traditionnellement, je pense qu'il était relativement clair que le poisson était accessoire à l'autoroute. Tant au niveau micro que macro, cela est devenu vague et ambigu.

Pour tout projet, qu'il s'agisse de production d'électricité, de sables bitumineux in situ, d'autoroutes, du Cercle de feu, d'exploitation pétrolière au large des côtes de Terre-Neuve ou de gaz naturel liquéfié à Saguenay — la liste est longue —, ma réponse serait qu'il n'est pas étonnant que, par exemple, Berkshire Hathaway ait retiré son investissement de 9 milliards de dollars dans le projet de gaz naturel liquéfié à Saguenay à cause de l'incertitude créée.

I think it is difficult to say that if this could change based on what's currently before us, it would be good to go. I think that's the problem. It isn't, and the surgical nature of the changes has been so surgical that the fundamental tenets remain, and they remain troubling.

Mr. Gilmour: Thank you for the question, senator. As I said in my submission, having a constitutional question mark over the act is problematic right from the get-go. We knew — 30 years ago — how to write a federal assessment statute that was constitutional.

We have to read the case law, and we have to look at what the courts have said in the past under all versions. From that, I think you could figure out a piece of legislation that is constitutional and workable. While the devil's in the details, I think going back to a decision-based trigger as opposed to a project-based trigger would be one element that would grant certainty. What you're doing then is understanding why the federal government is engaged. You need a permit for the project. It's on federal lands. The federal government is funding the project and is the proponent of the project. That's clearly linked to federal jurisdiction. It takes away that question mark.

The next element is to look at some of the case law about how we ended up in court on a number of cases because of ambiguous wording in the legislation. There are a number of examples of that, in which tightening up the language in the legislation — the wording, the drafting — is important to bring more certainty to what the process is and how it works.

Timelines are important. That has moved, but there is so much opportunity to stop the clock, and the timelines are ultimately uncertain. I think fundamentally, though, what will help us in getting major projects is that both levels of government must stick to their jurisdictional lanes. I don't think that this could have been stated any more clearly in the Supreme Court of Canada decision. If you regulate the activity, which is often the province for local works and undertakings, then that should be the decision maker. If the federal government has a role, then they should engage in that process, but not drive the process. And if there is a public interest determination, it should be made by the province in that case. By having two public interest determinations, what is the outcome if one is "yes" and one is "no"?

Conversely, on the federal side, where Parliament has the expertise and jurisdiction to regulate, that's the primary regulator, and if the province has a role, it should be similarly incidental to that function. I would like to add one or two more comments.

Je pense qu'il est difficile de dire que si on pouvait la changer en fonction de ce qui est devant nous actuellement, la loi serait prête. Je pense que c'est là le problème. Ce n'est pas le cas, et la nature des changements a été tellement chirurgicale que les principes fondamentaux demeurent, et ils demeurent troublants.

M. Gilmour : Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur. Comme je l'ai dit dans mon exposé, le fait d'avoir dès le départ un point d'interrogation constitutionnel par rapport à la loi pose problème. Il y a 30 ans, nous savions comment rédiger une loi fédérale sur l'évaluation qui était constitutionnelle.

Nous devons lire la jurisprudence, et nous devons examiner ce que les tribunaux ont déjà dit relativement à toutes les versions. À partir de là, je pense qu'il serait possible de trouver une mesure législative qui est constitutionnelle et applicable. Même si tout est dans les détails, je pense que le fait de revenir à un déclencheur fondé sur la décision plutôt que sur le projet serait un élément qui donnerait de la certitude. Cela permet de comprendre pourquoi le gouvernement fédéral est engagé. Il faut un permis pour le projet. Il est sur des terres fédérales. Le gouvernement fédéral finance le projet et en est le promoteur. C'est un projet clairement lié à un domaine de compétence fédérale. Cela élimine ce point d'interrogation.

L'élément suivant consiste à examiner la jurisprudence afin de déterminer pourquoi nous nous retrouvons devant les tribunaux dans un certain nombre de cas en raison du libellé ambigu de la loi. Il y a un certain nombre d'exemples où il est important de resserrer le libellé du projet de loi — le choix des mots, le style de rédaction — pour intégrer plus de certitude au processus et à son fonctionnement.

Le calendrier est important. La loi est adoptée, mais il y a tellement d'occasions d'arrêter le processus, et le calendrier est en fin de compte incertain. Je crois toutefois que ce qui nous aidera à obtenir de grands projets, c'est que les deux ordres de gouvernement doivent s'en tenir à leurs champs de compétence. Je ne pense pas que cela aurait pu être précisé plus clairement dans la décision de la Cour suprême du Canada. L'administration qui réglemente l'activité, et c'est souvent la province pour les entreprises et les ouvrages locaux, devrait être celle qui a le pouvoir décisionnel. Si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, il doit participer au processus, mais pas le diriger. Et s'il y a une détermination de l'intérêt public, elle doit être effectuée par la province dans ce cas. S'il y a deux déterminations de l'intérêt public, quel sera le résultat si l'une dit « oui » et l'autre dit « non »?

En revanche, du côté fédéral, lorsque le Parlement a l'expertise et la compétence nécessaires pour réglementer, c'est l'organisme de réglementation principal, et si la province a un rôle à jouer, il devrait lui aussi être accessoire à cette fonction. J'aimerais ajouter un ou deux commentaires.

In addition, we need to eliminate the political risk at the end of the process. If we have life-cycle expert regulatory tribunals that regulate these activities — whether federal or provincial — one thing to consider is whether or not that's the entity best able to make the public interest determination, because if you have someone who invests in this process, follows the rules, gets the regulatory approval, goes through the inevitable litigation at the end of the day and is successful, but then has that overturned by a political decision, I think you can understand how that affects investor confidence. Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations.

I was in the committee when the bill came in, so that would have been 2018. For the first time, I realized how the resource extraction companies didn't care about First Nations lands or lives. That's when I started looking at this.

You talk about public interest determination. Where are the Indigenous people in this? Because they are always falling under interjurisdictional areas. When you say that you want to minimize risk in the business community to compete and prosper, First Nations have not prospered. They've been left behind. That was why, when we looked at the bill, I put amendments in there because I was concerned about First Nations and the lack of basic rights. They are not even considered.

You ask whose jurisdiction it is when most of the projects are on Indian lands, and there are interprovincial waterways when you look at the tailings ponds.

When we look at all of that and the adverse effects, how would you word that to protect First Nations so that it is not all just about money, and they get a fair share of what is happening here? It worries me that this has come forward, and I don't want First Nations to fall even further behind now. You talk about tightening the language. Give us an example of what you would put instead of "adverse effects." Can both presenters speak to that?

Mr. Gilmour: Thank you, senator. You have raised an important question and a complex one. I won't speak on behalf of Indigenous groups and what works for them. I can tell you that when Alberta went to the Supreme Court of Canada, certain Indigenous groups supported Alberta's position and wanted the legislation to be found unconstitutional.

There were Indigenous groups that supported Canada's position, too. But my thinking on that is that there is not one position with regard to this legislation and how it affects Indigenous groups.

De plus, il faut éliminer le risque politique à la fin du processus. Si des tribunaux de réglementation spécialisés dans le cycle de vie réglementent ces activités — qu'elles soient fédérales ou provinciales —, il faut se demander s'il s'agit de l'entité la plus apte à déterminer l'intérêt public, car si quelqu'un investit dans ce processus, respecte les règles, obtient l'approbation réglementaire, finit par subir l'inévitable litige et obtient gain de cause, mais que ce gain est ensuite renversé par une décision politique, il est facile de comprendre comment cela affecte la confiance des investisseurs. Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos présentations.

J'étais au comité lorsque le projet de loi a été présenté, donc c'était en 2018. Pour la première fois, je me suis rendu compte que les sociétés d'extraction des ressources ne se souciaient pas des terres ou des vies des Premières Nations. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à examiner la question.

Vous parlez de la détermination de l'intérêt public. Où sont les Autochtones dans tout cela? Parce qu'ils relèvent toujours de champs de compétence intergouvernementale. Lorsque vous dites qu'il faut réduire les risques pour le milieu des affaires afin d'être concurrentiels et de prospérer, les Premières Nations n'ont pas prospéré. Elles ont été laissées pour compte. C'est pourquoi, lorsque nous avons examiné le projet de loi, j'y ai proposé des amendements parce que la situation des Premières Nations et la violation de leurs droits fondamentaux me préoccupaient. On n'en tient même pas compte.

Vous demandez qui a compétence lorsque la plupart des projets se déroulent sur des terres indiennes, et traversent des cours d'eau inter provinciaux lorsqu'on tient compte des bassins de décantation.

Compte tenu de tout cela et des effets négatifs, comment formuleriez-vous cela pour protéger les Premières Nations, de sorte que ce ne soit pas seulement une question d'argent et qu'elles obtiennent une juste part des projets? Je suis préoccupée par le fait que cette question ait à être soulevée, et je ne veux pas que les Premières Nations soient tenues encore plus éloignées. Vous parlez de resserrer le libellé. Donnez-nous un exemple de ce que vous écririez à la place d'"effets négatifs". Les deux témoins peuvent-ils répondre à cette question?

M. Gilmour : Merci, madame la sénatrice. Vous soulevez une question importante et complexe. Je ne parlerai pas au nom des groupes autochtones et de ce qui fonctionne pour eux. Je peux vous dire que lorsque l'Alberta s'est adressée à la Cour suprême du Canada, certains groupes autochtones appuyaient la position de l'Alberta et voulaient que la loi soit jugée inconstitutionnelle.

Il y avait aussi des groupes autochtones qui appuyaient la position du Canada. Mais à mon avis, il n'y a pas une seule position à l'égard de cette mesure législative et de la façon dont elle touche les groupes autochtones.

I can tell you that in my own personal career — in terms of resource development and engagement with Indigenous groups — the significant trend that I've seen, which I think is good, is that we've moved from a process where, if a project was developed, there was funding for traditional land use studies and there might be jobs and business opportunities, and those were all good, but I think what we're seeing more currently is for greater participation of Indigenous groups in projects that might affect them, including taking equity positions in projects.

I think that's an opportunity, but I can't speak on behalf of Indigenous groups. I know enough to know that there is not one voice. There are multiple voices with respect to that question.

Ms. Eyre: Thank you very much for the question. I would echo that. With the deepest respect, I think one of the issues is the complexity that not only Bill C-69 introduced into the process of approvals, but also these latest, recent amendments as well. I think that if the goal of the original bill was to streamline things — and that was one of the stated goals — it didn't achieve that because, as I stated earlier, you have some projects which have been approved very quickly, such as the Bay du Nord project, and others that are not, which are in holding patterns and are "to be determined" in every sense. I think it is that lack of certainty and clarity, as well as increased ambiguity, which isn't in anyone's interests, including when it comes to Indigenous First Nations' engagement in major projects.

I would point to the last go-round, in which there was quite a lot of talk about the Northern Gateway Pipeline Project, for example. To Mr. Gilmour's point about complexity, there were many First Nations groups in B.C. who were in support of that project, and there were those who weren't. There is no single position or opinion that those groups all hold. If the goal of Bill C-69 was to make things clearer and more predictable, in terms of the steps that everyone has to go through — including proponents of the project, the governments involved and Indigenous stakeholders — it didn't achieve that.

We're left with not only an unconstitutional bill, but also potentially unconstitutional amendments. I think that really isn't in the interests of anyone. The Supreme Court has held that there are grave issues with this, and I don't think the amendments solve that. That's the problem we're confronting.

Je peux vous dire qu'au cours de ma propre carrière — en ce qui concerne l'exploitation des ressources et la mobilisation des groupes autochtones —, la tendance importante que j'ai constatée, et qui me semble bonne, c'est que nous sommes passés d'un processus où, si un projet était élaboré, des fonds étaient prévus pour ses études sur l'utilisation des terres traditionnelles et il pouvait y avoir des emplois et des occasions d'affaires, et tout cela était bien, mais je pense que ce que nous voyons de plus en plus à l'heure actuelle, c'est une plus grande participation des groupes autochtones aux projets qui pourraient les toucher, y compris la prise de participation dans des projets.

Je pense que c'est une occasion à saisir, mais je ne peux pas parler au nom des groupes autochtones. J'en sais assez pour savoir qu'ils ne s'expriment pas d'une seule voix. Il y a de multiples voix en ce qui concerne cette question.

Mme Eyre : Merci beaucoup de la question. J'abonde dans le même sens. Avec tout le respect que je vous dois, je pense que l'un des problèmes est la complexité qui est introduite dans le projet de loi C-69, non seulement du processus d'approbation, mais aussi de ces amendements les plus récents. Je pense que si l'objectif du projet de loi initial était de simplifier les choses — et c'était l'un des objectifs énoncés —, il n'a pas été atteint parce que, comme je l'ai dit plus tôt, certains projets ont été approuvés très rapidement, comme le projet de Bay du Nord, et d'autres ne l'ont pas été, et sont en attente et restent « à déterminer » dans tous les sens de l'expression. Je pense que c'est ce manque de certitude et de clarté qui pose problème, ainsi que l'ambiguité accrue, qui n'est dans l'intérêt de personne, y compris en ce qui a trait à la participation des Premières Nations aux grands projets.

Je vous renvoie à la dernière série de questions, au cours de laquelle on a beaucoup parlé du projet d'oléoduc Northern Gateway, par exemple. Pour revenir à ce que disait M. Gilmour au sujet de la complexité, il y avait de nombreux groupes des Premières Nations en Colombie-Britannique qui appuyaient ce projet, et il y en avait d'autres qui ne l'appuyaient pas. Ces groupes n'ont pas une position ou une opinion unique. Si le projet de loi C-69 visait à rendre les choses plus claires et plus prévisibles, en ce qui concerne les étapes que tout le monde doit suivre, y compris les promoteurs des projets, les gouvernements concernés et les intervenants autochtones, cet objectif n'a pas été atteint.

Nous nous retrouvons avec non seulement un projet de loi inconstitutionnel, mais aussi avec des amendements possiblement inconstitutionnels. Je pense que ce n'est vraiment dans l'intérêt de personne. La Cour suprême a statué qu'il y avait de graves problèmes à cet égard, et je ne pense pas que les amendements règlent ce problème. C'est le problème auquel nous sommes confrontés.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I hear what you're saying, but it seems to me that there is no certainty in the way any bill is interpreted. You are looking for certainty, but I'm wondering how that could apply to environmentally sensitive projects that are assessed case by case. I feel as though you're asking the impossible of a bill. There is usually a series of choices that provide a bit of flexibility for assessing each project.

I'm wondering if your demands regarding an assessment bill might be a little high. What's more, it will be up to the courts to decide whether the bill is now constitutional, not us as parliamentarians.

This is my first question: Are your demands realistic?

Second, you say that the Énergie Saguenay liquified natural gas project fell through because of environmental assessments. I'm sure you will recall that the Legault government pulled out because the project was controversial and there were many questions about the environmental impact of the gas pipeline in Quebec. It was a political decision that, as far as I know, had nothing to do with assessments. Minister, since you brought up the issue twice, I just wanted to set the record straight. Are your demands realistic?

Ms. Eyre: First, that is absolutely true. As you say, the Saguenay project fell through not only because of Bill C-69. That was one of the factors that led to investments being withdrawn, as we clearly explained at the time. For example, Berkshire Hathaway stated that the uncertainty surrounding the project was in large part due to the bill. There were other reasons — and you're absolutely right to point that out — but that was one of them.

What I meant — and the Mining Association of Canada agreed in 2022, as I mentioned — is that the uncertainty surrounding Bill C-69 put a serious damper on that investment. There is great uncertainty among investors in this country, as we saw in Saguenay, but also with the Bay du Nord project, which was approved quickly.

In terms of certainty, I think there was a flawed balancing act in this country before Bill C-69. There have always been discrepancies between the provincial and the federal governments, and the relationship has naturally always been complicated. We know full well that we are not a typical federation. As I said, the balancing act is flawed, but at least it

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous écoute et il me semble que, quel que soit le projet de loi, la question de la certitude de l'interprétation n'existe pas. Vous êtes à la recherche de certitude, mais j'essaie de voir comment cette question de certitude peut s'appliquer à des projets qui touchent à des questions environnementales qu'il faut évaluer au cas par cas. Donc, j'ai l'impression que vous demandez l'impossible à un projet de loi. Normalement, c'est une série de choix qui donnent un peu de flexibilité pour essayer d'évaluer chacune des situations.

Je me demande donc si vos exigences envers un projet de loi d'évaluation ne sont pas un peu trop élevées. De plus, sur la question de la constitutionnalité, ce sera aux tribunaux de décider si le projet de loi est maintenant constitutionnel, et non à nous, les parlementaires.

Voilà ma première question : vos exigences sont-elles réalistes?

Deuxièmement, vous parlez du projet de liquéfaction de gaz naturel Énergie Saguenay comme ayant échoué à cause des évaluations environnementales, mais vous vous rappellerez que c'est le gouvernement Legault qui a retiré ses billes, parce qu'il y avait une controverse et beaucoup de questions sur l'impact de ce gazoduc sur l'environnement au Québec. Ce fut donc une décision politique qui n'avait rien à voir, à ma connaissance, avec les évaluations. Donc, comme vous êtes revenue deux fois sur cette question, madame la ministre, je voulais juste rectifier les faits. Vos demandes sont-elles réalistes?

Mme Eyre : Premièrement, c'est vrai, c'est absolument le cas. Comme vous dites, ce projet au Saguenay n'a pas échoué seulement à cause du projet de loi C-69. C'est l'un des facteurs qui ont causé le retrait de l'investissement, et on l'a bien expliqué à ce moment-là. Par exemple, la compagnie Berkshire Hathaway a affirmé que l'incertitude entourant ce projet a été causée en grande partie par cette loi. Il y avait d'autres raisons — et vous avez absolument raison de l'affirmer —, mais c'était l'une des raisons.

Ce que je voulais dire — et l'Association minière du Canada l'a dit également en 2022, comme je l'ai mentionné —, c'est que l'incertitude liée au projet de loi C-69 a eu un effet assez grave sur cet investissement. De plus, on l'a vu au Saguenay, mais on le voit aussi par exemple dans le projet de Bay du Nord, qui a été approuvé rapidement : cette incertitude reste pour les investisseurs dans ce pays.

Au sujet de la certitude, je crois que c'était une danse imparfaite avant le projet de loi C-69 dans ce pays. On a toujours eu des différences entre le provincial et le fédéral, et naturellement on a toujours eu des complications avec cette réalité. On n'est pas une fédération comme les autres et on le sait très bien. La danse, comme je l'ai dit, est imparfaite, mais bien

exists. Now the back-and-forth between the two jurisdictions is much more complicated.

Bill C-69 has given rise to a lot of uncertainty, which has not helped investment in this country. It's clear that approval for projects varies greatly. I recently read about the electric vehicle plant near Montreal, which I'm not sure is specifically related to Bill C-69. It is a good example of a project that was quickly awarded and there was certainty, but that isn't the case for other projects. There are still projects ongoing, but I really believe that Bill C-69 caused uncertainty that wasn't there before and did not improve the situation. It's not legal.

Senator Miville-Dechêne: The Northvolt plant is in Quebec and doesn't straddle any borders. It has nothing to do with Bill C-69.

Mr. Gilmour, do you want to round out that answer to my question? Are you not demanding perfection? You mentioned the term "adverse effects." Given the number of projects to assess, how can we be more explicit than mentioning "adverse effects" in a bill?

[English]

Mr. Gilmour: Thank you, senator, for the question. I don't think we want perfection. If we had perfection, I would probably put myself out of a job.

However, while I think we should not expect perfection and we won't have perfection, I think we can do significant things to reduce the degree of uncertainty. I will go back to my point being —

Senator Miville-Dechêne: For example, what would you put instead of "negative adverse effects"? What would be your way of qualifying it?

Mr. Gilmour: First of all, I would tie it to a federal decision. If it is tied to a federal decision, then I understand the jurisdictional basis upon which the project is being assessed by the federal government. If I am doing a mining project, I say, "Okay, what do I need to do to get a mining project?" Well, I will be pulling out a bunch of provincial statutes because I know that the life-cycle regulator of that activity is the province. Then, somebody might come to me and say, "What about the federal side?" They might ask if I am affecting fish habitat. If the answer is "yes," then I need a federal fisheries permit. The federal government has a decision to make in respect of this project. Then, it is entirely appropriate for the federal government to implement overtop of that their own assessment project, and maybe what they do is substitute that in with the province and participate in a way that is specific to their jurisdiction.

présente, et maintenant, cette danse entre les deux sphères de compétence est beaucoup plus compliquée.

Le projet de loi C-69 a vraiment fait naître de l'incertitude qui n'a pas aidé l'investissement dans notre pays. On voit la différence pour ce qui est de l'approbation pour plusieurs de projets. J'ai lu récemment au sujet des usines de véhicules électriques près de Montréal, et je ne sais pas s'il y a vraiment un lien précis avec le projet de loi C-69; c'est vraiment un exemple de projet qui est rapidement attribué, où il y a de la certitude, mais ce n'est pas le cas pour d'autres projets. Il y a toujours des projets, mais je crois vraiment que le projet de loi C-69 a provoqué de l'incertitude qui n'existe pas auparavant et n'a pas amélioré la situation. Ce n'est pas légal.

La sénatrice Miville-Dechêne : L'usine Northvolt est en territoire québécois et ne chevauche pas de frontières; cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-69.

Monsieur Gilmour, voulez-vous compléter la réponse à cette question : n'exigez-vous pas la perfection? Ici, il y a des mots comme « effets négatifs ». Comment peut-on être plus explicite qu'en mentionnant les « effets négatifs » dans un projet de loi, considérant le nombre de projets qu'il faut évaluer?

[Traduction]

M. Gilmour : Je vous remercie, madame la sénatrice, de votre question. Je ne pense pas que nous voulions la perfection. Si nous devions atteindre la perfection, je serais probablement au chômage.

Cependant, même si je pense que nous ne devrions pas nous attendre à la perfection et que nous ne pourrons l'atteindre, je pense que nous pouvons faire des choses importantes pour réduire le degré d'incertitude. Je vais revenir à ce que je disais...

La sénatrice Miville-Dechêne : Par exemple, que diriez-vous à la place d'« effets négatifs »? Comment qualifieriez-vous ces effets?

M. Gilmour : Tout d'abord, j'établirais un lien avec une décision fédérale. S'il y a un lien avec une décision fédérale, alors je comprends le fondement juridictionnel sur lequel le projet est évalué par le gouvernement fédéral. Si je propose un projet minier, je me dis : « D'accord, que dois-je faire pour faire autoriser mon projet minier? » Eh bien, je vais citer un tas de lois provinciales parce que je sais que la province est l'organisme de réglementation du cycle de vie de cette activité. Ensuite, quelqu'un pourrait venir me voir et me dire : « Qu'en est-il du côté fédéral? » Ils me demanderont peut-être si mon projet a des effets sur l'habitat du poisson. Si la réponse est oui, j'ai besoin d'un permis de pêche fédéral. Le gouvernement fédéral a une décision à prendre à l'égard de ce projet. Ensuite, il est tout à fait approprié que le gouvernement fédéral mette en œuvre son propre projet d'évaluation, et peut-être qu'il le substitue à celui

But in my mind, having these virtually boundless definitions of “adverse effects within federal jurisdiction” that result in non-negligible changes is not remotely close to having a structured legislation that’s based on clear federal decision making.

[*Translation*]

The Deputy Chair: We have a bit less than 15 minutes left, and many of you want to ask questions. I would ask you to be a little more concise if possible. This is an important issue.

[*English*]

Senator Wells: I will be concise.

Mr. Gilmour and minister, thanks very much for your presentations. It gives me grave concern when I hear the Saskatchewan Minister of Justice and Attorney General say that she has grave concerns. So on that, does this bill in its current state — without amendment — open any project process to further delay via court challenge because we don’t get it right?

Mr. Gilmour: If I understand your question correctly, Senator Wells, yes, I think it does. Again, it goes back to the ambiguity as to why the federal legislation is engaged in the first instance. Again, it is more straightforward if a client decides to build a project, asks if it will affect fish and then asks if they need a Fisheries Act permit. The answer is yes, and I understand why I’m there. But it is more problematic when someone comes to you and says that they are building a project and don’t require any federal permits at all, and then they ask if they should just go to the province. The answer is no, if you are on the regulation. Then, we get into litigation risk. When you look at the language being used, it opens the door to various interpretations and opportunities — as we’ve seen under prior versions of the federal assessment legislation — to take some of these matters to the courts.

I will give you one example. Under CEAA 2012 — and this definition was carried through the Impact Assessment Act — the definition of the “designated project” includes not only what is on the regulation. When you go to the definition, it says that it’s all things that are incidental to that. What are all those things that are incidental? That has led to specific litigation that has caused delays in projects, simply on one definition within the act that is not precisely drafted.

de la province et qu’il participe d’une façon qui est propre à sa compétence.

Mais à mon avis, le fait que la définition pratiquement illimitée des « effets négatifs relevant d’un domaine de compétence fédérale » qui entraînent des changements non négligeables est loin d’être comparable à une loi structurée fondée sur un processus décisionnel fédéral clair.

[*Français*]

La vice-présidente : Il nous reste un peu moins de 15 minutes, et vous êtes plusieurs à vouloir poser des questions. Je vous demanderais d’être un peu plus concis, si possible. L’enjeu est quand même important.

[*Traduction*]

Le sénateur Wells : Je serai bref.

Monsieur Gilmour et madame la ministre, merci beaucoup de vos exposés. Cela m’inquiète beaucoup d’entendre la ministre de la Justice et procureure générale de la Saskatchewan dire qu’elle a de graves préoccupations. À ce sujet, est-ce que le projet de loi, dans sa forme actuelle — sans amendement —, ouvre la porte à un processus d’évaluation des projets qui pourrait être retardé par une contestation judiciaire parce que nous n’avons pas bien fait notre travail?

M. Gilmour : Si je comprends bien votre question, monsieur le sénateur, oui, je crois que oui. Encore une fois, cela nous ramène à l’ambiguïté de la raison pour laquelle la loi fédérale s’applique en première instance. Encore une fois, c’est plus simple si un client décide de concevoir un projet, demande s’il aura une incidence sur le poisson et demande ensuite s’il a besoin d’un permis en vertu de la Loi sur les pêches. La réponse est oui, et elle permet de mieux comprendre le processus. Mais c’est un plus grand problème lorsque quelqu’un vient vous voir pour vous dire qu’il conçoit un projet et qu’il n’a pas besoin de permis fédéraux du tout, et qu’il demande ensuite s’il devrait simplement s’adresser à la province. La réponse est non, si vous êtes visé par le règlement. Ensuite, il y a le risque de litige. Lorsqu’on examine le libellé utilisé, on constate qu’il ouvre la porte à diverses interprétations et possibilités — comme en font foi les versions antérieures de la loi fédérale sur l’évaluation — que certaines de ces questions soient portées devant les tribunaux.

Je vais vous donner un exemple. En vertu de la Loi canadienne sur l’évaluation de l’environnement de 2012, la définition de « projet désigné » — et elle a été reprise dans la Loi sur l’évaluation d’impact — ne comprend pas seulement ce qui figure dans le règlement. Elle englobe tous les effets accessoires. Or, à quoi correspond cette notion d’effets accessoires? Cela a donné lieu à des litiges en particulier qui ont causé des retards dans des projets, simplement en raison d’une définition de la loi qui n’est pas rédigée avec précision.

Senator Wells: When the Senate is permitted to do its job in the time that it needs, the intent is that decisions under the legislation don't end up in the judicial process. That's why we're here. That's why we look at it for the second time and third time sometimes.

The other thing is — and I will finish on this, with respect to giving colleagues a chance as well — I think we've seen this federal government welcome process uncertainty in order to allow them to determine that this was a business decision by the proponent, not taking into account that uncertainty for investors goes into the calculation of business uncertainty.

Ms. Eyre: Right. If I may, I would say to that, no guff. The instances are well documented, such as the Ring of Fire. Bill C-69 is explicitly mentioned as creating investment uncertainty. I've listed a number of others.

The point is, in some cases, of course you have situations where a proponent may be in sync with the federal government or a provincial government, and in other cases they're not. The point that you then have all these different lanes with all these different players in the mix is precisely why uncertainty is so destructive to productivity and the economy.

I don't think it is too much to ask, as investors into this country but also as provincial governments, that the rejigging of the second go-round of this legislation be clearly constitutional. The fact that there is so much doubt, again, is the last thing that we need for investments in this country. When you have all the uncertainty over phrasing, such as "adverse effects" and "incidental" and "public interest," and all the things that remain around stopping the clock and cabinet weighing in on decisions case by case, as has been stated — well, it's case by case, all right — it is very problematic to be back in this situation. I think that for all the reasons that have been stated, there are grave concerns as a result.

[*Translation*]

The Deputy Chair: Unfortunately, this is unforeseen, but there will be a vote in the Senate in a few minutes. If the witnesses can wait for us, we will suspend the meeting just long enough for us to do our duty as senators in the chamber.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

Le sénateur Wells : Lorsque le Sénat est autorisé à faire son travail en prenant tout le temps dont il a besoin, c'est dans l'intention que les décisions prises en vertu de la loi ne soient pas renvoyées au processus judiciaire. C'est pourquoi nous sommes ici. C'est pourquoi nous examinons les projets de loi pour une deuxième fois et parfois pour une troisième fois.

L'autre chose — et je vais terminer là-dessus, pour donner une chance à mes collègues de poser leurs questions aussi —, je pense que le gouvernement fédéral se réjouit de l'incertitude entourant le processus afin de pouvoir déterminer qu'il s'agissait d'une décision d'affaires de la part du promoteur, en ne tenant pas compte des investisseurs dans le calcul de l'incertitude ressentie par les entreprises.

Mme Eyre : Exact. Si vous me le permettez, je dirais qu'il ne faut pas s'en faire pour cela. Les cas sont bien documentés, comme celui du Cercle de feu. Le projet de loi C-69 est explicitement dénoncé comme créant de l'incertitude en matière d'investissement. J'ai plusieurs autres exemples dans ma besace.

Le fait est que, dans certains cas, bien sûr, le promoteur peut être en phase avec le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, alors que dans d'autres cas, il ne l'est pas. Le fait qu'il y ait alors toutes ces voies différentes avec tous ces différents acteurs est précisément la raison pour laquelle l'incertitude est si destructrice pour la productivité et l'économie.

Je ne pense pas que ce soit trop demander, en tant qu'investisseurs dans ce pays, mais aussi en tant que gouvernements provinciaux, que le remaniement de la deuxième série de mesures législatives soit clairement conforme à la loi constitutionnelle. Le fait qu'il y ait tant de doute, encore une fois, est la dernière chose dont nous avons besoin pour investir dans ce pays. Lorsqu'il y a beaucoup d'incertitude au sujet de la formulation, comme dans le cas des définitions d'"effets négatifs", "accessoires" et "intérêt public", et tout ce qui subsiste au sujet de la suspension des délais et de l'intervention du Cabinet dans les décisions au cas par cas, comme on l'a dit — d'accord, c'est du cas par cas —, cette situation cause de graves problèmes. Pour toutes ces raisons, nous avons de graves préoccupations à soulever.

[*Français*]

La vice-présidente : Malheureusement, c'était imprévu, mais il y aura un vote au Sénat dans quelques minutes. Nous pourrions suspendre la réunion si les témoins peuvent nous attendre, le temps qu'on aille faire notre devoir de sénateur à la Chambre.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Thank you to our two witnesses for their patience during the few minutes we took to go and exercise our right to vote. We will continue our questions with Senator Galvez.

[English]

Senator Galvez: First, to both of you, I would like to say that this committee has received other lawyers who have said exactly the opposite of what you have said, which is that these amendments solve the constitutional conundrum. When I look at the backgrounds of the lawyers who have told us this, it's interesting to see that the environmental lawyers say this is good, but lawyers who are defending oil companies, companies doing remediation, energy companies and those polluting are saying it's not going to work.

The subject is very complex. Science has evolved a lot. It took us 20 years to review the impact assessment, which was too long. Last time, we included cumulative effects, secondary effects and climate change. These are things that need to be understood for every specific project.

As senators — and maybe you have a different idea of what a senator should do — we have been told that we have to care for vulnerable populations and regional specificities. When we look at these energy projects, they are so huge that they impact multiple jurisdictions and provinces, as well as water, air, sea and groundwater. Groundwater is all over. It is many provinces and territories.

How can we define this thing as negligible or jurisdictional when we know that toxicity doesn't have borders? Greenhouse gases affect all of Canada, not just one province at a time. Rivers are connected in watersheds.

I will agree with my colleague Senator Miville-Dechêne that the certitude that you are looking for is impossible to get, and we need to go to this through trial and error, and learn. Also, the courts need to have experts in the environment and toxicology so that they can understand these issues.

I don't know if you want to react to what I've said.

Ms. Eyre: With respect, there is quite a lot of question-begging in that question around lawyers who represent "polluters" versus lawyers who don't. That would be a somewhat controversial stance that they would certainly consider themselves that way.

Chers collègues, merci à nos deux invités d'avoir patienté pendant quelques minutes, puisque nous avions besoin d'aller exercer notre droit de vote. Nous allons poursuivre la série de questions avec la sénatrice Galvez.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Tout d'abord, j'aimerais vous dire à tous les deux que le comité a reçu d'autres avocats qui ont dit exactement le contraire de ce que vous avez dit, à savoir que ces amendements règlent le problème constitutionnel. Lorsque je regarde les antécédents des avocats qui nous ont dit cela, il est intéressant de voir que les avocats spécialisés en environnement disent que c'est une bonne chose, mais que les avocats qui défendent les sociétés pétrolières, les sociétés qui s'occupent de l'assainissement, les sociétés énergétiques et les pollueurs disent que cela ne fonctionnera pas.

Le sujet est très complexe. La science a beaucoup évolué. Il nous a fallu 20 ans pour examiner l'évaluation d'impact, ce qui était beaucoup trop long. La dernière fois, nous avons inclus les effets cumulatifs, les effets secondaires et les changements climatiques. Ce sont des facteurs qu'il faut comprendre pour chaque projet particulier.

En tant que sénatrices et sénateurs — et vous avez peut-être une idée différente de la fonction d'une sénatrice ou d'un sénateur —, on nous a dit que nous devions nous occuper des populations vulnérables et des particularités régionales. Lorsque nous examinons ces projets énergétiques, nous constatons qu'ils sont si importants qu'ils touchent de multiples administrations et provinces, ainsi que l'eau, l'air, la mer et les eaux souterraines. L'eau souterraine est partout. Elle couvre beaucoup de provinces et de territoires.

Comment peut-on définir ces éléments comme négligeables ou juridictionnels quand on sait que la toxicité n'a pas de frontières? Les gaz à effet de serre touchent l'ensemble du Canada, et pas seulement une province à la fois. Les rivières sont reliées entre elles par des bassins hydrographiques.

Je suis d'accord avec ma collègue, la sénatrice Miville-Dechêne, pour dire que la certitude que vous recherchez est impossible à obtenir, et que nous devons procéder par essais et erreurs et apprendre. De plus, les tribunaux doivent pouvoir compter sur des experts en environnement et en toxicologie pour comprendre tous ces problèmes.

Qu'en pensez-vous?

Mme Eyre : Si je puis me permettre, la question concernant les avocats qui représentent les « pollueurs » par rapport à ceux qui ne les défendent pas soulève beaucoup d'autres questions. Il s'agit d'une position quelque peu controversée qu'ils voient certainement comme telle.

As you pointed out yourself, the issues around this are so complex, but the Supreme Court found that this bill — Bill C-69 — was unconstitutional. You can say that we should go back through the same route, if you like, by trial and error, but there are better paths. Some of those have been outlined.

There is the confusion that this recreates, but also the system that we had of some degree of cooperation and hammering it out before Bill C-69 came along. It's not as if environmental assessments were not done prior to Bill C-69, and that is key.

Keep in mind that Bill C-69, or the carbon tax reference, is all on very specific issues, but Bill C-69 was held to be unconstitutional by the Supreme Court. Certainly, my submission would be that there are risks to that happening again in terms of these amendments, because they just don't address profoundly enough what the Supreme Court raised as concerns.

Keep in mind, senator, about the environment knowing no borders; obviously, that was sort of the impetus for the peace, order and good government argument at the Supreme Court — the real trump card that was used there — but that case was really on the very narrow issue of price stringency.

The Supreme Court decision in the carbon tax reference was very narrowly decided, as you know, but it did not provide that the federal government could simply weigh in on every set of regulations or every assessment it wanted to, and down the road, down the line. That's where we find ourselves, not only with Bill C-69 but also with a raft of other overreaches — certainly in our submission — of federal jurisdiction into provincial. We have a federation for a reason. We are proud of it and we love it, and it is what it is. It's the complex animal that it is between jurisdictions, and that's the dance.

One can say it simply can't be so that this is ever an issue jurisdictionally, but obviously the Supreme Court has found it to be so, and very narrowly didn't on the reference case for the carbon tax.

It's certainly the Senate's work, with all due respect, and it's important that we all do this work to prevent this from becoming a trial-and-error, case-by-case experimentation because productivity in this country literally cannot afford too much more trial and error.

Mr. Gilmour: Thanks for the question, senator. I will clarify that I'm an environmental lawyer, and I have been an environmental lawyer for my entire career. I also have a science

Comme vous l'avez vous-même souligné, les questions entourant ce projet de loi sont très complexes, mais la Cour suprême a jugé que ce projet de loi — le projet de loi C-69 — était inconstitutionnel. Vous pouvez dire que nous devrions reprendre la même voie, si vous voulez, et procéder par tâtonnements, mais il y a de meilleures solutions. Certaines d'entre elles ont été décrites.

Cela crée de nouveau de la confusion, mais il y avait aussi un certain degré de coopération et d'insistance à cet égard avant l'arrivée du projet de loi C-69. Ce n'est pas comme s'il n'y avait pas eu d'évaluations environnementales avant le projet de loi C-69, et c'est très important.

N'oubliez pas que le projet de loi C-69, ou le renvoi sur la taxe sur le carbone, portait sur des questions très précises, mais la Cour suprême l'a jugé inconstitutionnel. À mon avis, cela risque certainement de se reproduire avec ces modifications, parce qu'elles ne répondent tout simplement pas suffisamment aux préoccupations que la Cour suprême a soulevées.

N'oubliez pas, sénatrice, que l'environnement ne connaît pas de frontières. De toute évidence, c'est ce qui a donné lieu à l'argument de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement présenté à la Cour suprême — la véritable carte maîtresse qui a été utilisée dans cette cause —, mais cette affaire portait en fait sur la question très étroite des normes de tarification de la pollution.

Comme vous le savez, la décision de la Cour suprême dans le renvoi de la taxe sur le carbone portait sur une question très précise, mais elle ne prévoyait pas que le gouvernement fédéral puisse, à l'avenir, intervenir à sa guise à propos de chaque série de règlements ou de chaque évaluation. C'est là où nous en sommes, non seulement avec le projet de loi C-69, mais aussi avec toute une série d'autres intrusions — en tout cas à notre avis — du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces. Nous avons une fédération pour une bonne raison. Nous en sommes fiers, nous l'aimons, mais elle est ce qu'elle est. C'est l'animal complexe qu'il y a entre les administrations, et qui mène la danse.

Certains diront que cela ne peut tout simplement pas être une question de compétence, mais de toute évidence, la Cour suprême a conclu que c'était le cas, alors qu'elle ne l'a pas fait dans le renvoi relatif à la taxe sur le carbone.

C'est certainement le travail du Sénat, avec tout le respect que je vous dois, et il est important que nous fassions tous ce travail pour éviter que cela devienne une expérimentation par tâtonnements, au cas par cas, parce que la productivité de notre pays ne peut vraiment plus faire face à beaucoup d'autres tâtonnements.

Mr. Gilmour : Je vous remercie de la question, sénatrice. Je tiens à préciser que je suis un avocat spécialiste de l'environnement et que je l'ai été pendant toute ma carrière. J'ai

background. I have a master's degree in environmental science, so I know a little bit about the science as well.

I would suggest that the understanding of environmental effects continues to evolve outside of the environmental assessment process as well. Whether it's the Department of Fisheries and Oceans or Environment and Climate Change Canada, they have jurisdiction over multiple issues, and their science and understanding of issues continues to evolve. It's not all within the environmental assessment process.

The other thing to consider is — whether it's energy resources or critical minerals — those resources will be needed by Canada, whether it's the current economy or the future economy. They will be needed by the world. We're lucky to have the bounty of resources that we have in this country. I think the environmental laws and the rule of law, and all the laws that go around approval of projects and processes that we have, means that we can actually develop these resources better than anybody in the world. If we're going to develop these resources that we need, this is the place to do it. Those would be my views. Thank you, senator.

Senator Anderson: Thank you both for your testimony. My question is for the minister. I'll build a bit on Senator McCallum's question. Currently, in the Impact Assessment Act, section 33(1) states:

The Minister may only approve a substitution if he or she is satisfied that

(d) the process to be substituted will include consultations with any Indigenous group that may be affected by the carrying out of the designated project ...

Now, you spoke about the ambiguity of the Impact Assessment Act, and I just want to read now the proposed amendment in this bill. The proposed amendment reads:

Paragraph 33(1)(d) of the Act is replaced by the following:

(d) the process to be substituted will include consultations with any Indigenous group that may be affected by the carrying out of the designated project ...

And it goes on and adds:

... or the consultations will be undertaken under an agreement or arrangement referred to in paragraph 114(1)(f)

...

And section 114(1)(f) of the Impact Assessment Act reads:

aussi une formation scientifique. J'ai une maîtrise en sciences de l'environnement, alors je connais un peu la dimension scientifique également.

Je dirais que la compréhension des effets environnementaux continue d'évoluer en dehors du processus d'évaluation environnementale. Qu'il s'agisse du ministère des Pêches et des Océans ou d'Environnement et Changement climatique Canada, ils ont compétence sur de multiples questions, et leurs connaissances scientifiques et leur compréhension des enjeux continuent d'évoluer. Tout cela ne fait pas partie du processus d'évaluation environnementale.

L'autre chose à considérer — qu'il s'agisse de ressources énergétiques ou de minéraux critiques —, c'est que ces ressources seront nécessaires au Canada, tant dans l'économie actuelle que dans l'économie future. Le monde en aura besoin. Nous sommes chanceux d'avoir autant de ressources dans notre pays. Je pense que les lois environnementales et la primauté du droit, ainsi que toutes les lois régissant l'approbation des projets et des processus que nous avons, signifient que nous pouvons effectivement exploiter ces ressources mieux que quiconque dans le monde. Si nous voulons exploiter les ressources dont nous avons besoin, c'est ici qu'il faut le faire. C'est ce que je pense. Merci, sénatrice.

La sénatrice Anderson : Je vous remercie tous les deux de votre témoignage. Ma question s'adresse à la ministre. Je vais poursuivre dans la même veine que la sénatrice McCallum. À l'heure actuelle, le paragraphe 33(1) de la Loi sur l'évaluation d'impact stipule ce qui suit :

Le ministre ne peut autoriser la substitution que s'il est convaincu que :

d) l'évaluation à effectuer comportera des consultations avec tout groupe autochtone qui peut être touché par la réalisation du projet désigné;

Vous avez parlé de l'ambiguïté de la Loi sur l'évaluation d'impact, et je veux simplement lire l'amendement proposé dans ce projet de loi. L'amendement proposé se lit comme suit :

L'alinéa 33(1)d) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

d) l'évaluation à effectuer comportera des consultations avec tout groupe autochtone qui peut être touché par la réalisation du projet désigné...

On ajoute ensuite :

... ou que ces consultations seront menées dans le cadre d'un accord visé à l'alinéa 114(1)f;

Et l'alinéa 114(1)f de la Loi sur l'évaluation d'impact se lit comme suit :

... enter into agreements or arrangements with any jurisdiction for the purposes of coordination, consultation, exchange of information and the determination of factors to be considered in relation to the assessment of the effects of designated projects of common interest ...

My concern lies with the fact that they've now added "or," so it's not "and." There is now an option to either consult with Indigenous peoples or to enter into arrangements or agreements that do not specifically reference Indigenous peoples.

Can you tell me, minister, what your initial thoughts are on this proposed amendment?

Ms. Eyre: It would be fair to say that there is broad confusion over it, and rightfully so. To all the points that have been made, is that really an advantageous goal to the exercise? Bottom line, the federal government can still deny approval for a project that is only incidentally within federal jurisdiction, so that right there is a problem. Whether it's an "and" or an "or," in terms of the consultation with First Nations, the fact is that there were more clearly delineated lines prior to this act, and all of them have become blurred — be it consultation with Indigenous peoples or not, be it with the provinces or not, and what constitutes "incidental" or not. It's all the words that we have talked about that are problematic.

The previous wording before was "adverse effects," and we've talked about this a number of times. It's important to keep in mind that the wording before was "adverse effects within federal jurisdiction." Of course, it's subjective right there. Now it's "non-negligible adverse effects." Orwell would have a field day with all of this. That's the problem. That creates a problem for the Indigenous groups, where their lands come into the consideration. Obviously, it's an issue with provincial projects and then where the "incidental" begins and ends.

I will also say that some of what you read refers to the consultation side of it. If I may simply add, it's indicative and troublesome that, even to get to this point with the amendments we have before us, the lip service, I would call it, on consultation has been just that. There has been no working with the provinces to any degree. I can't speak for Indigenous consultation, but with the provinces, there's been no opportunity to provide any feedback. That's the Ministry of Environment. We — at the Ministry of Energy and Resources and the Ministry of Environment — were informed what the changes would be rather than being asked for any feedback or collaboration. It's the same for Intergovernmental Affairs. There are no technical pieces, just general themes.

... conclure des accords avec toute instance en matière de coordination, de consultation, d'échange d'information et de détermination des éléments à prendre en compte relativement à l'évaluation des effets de projets désignés d'intérêt commun...

Ce qui me préoccupe, c'est qu'on a maintenant ajouté « ou », et ce n'est donc pas « et ». Il est maintenant possible de consulter les peuples autochtones ou de conclure des accords qui ne font pas expressément référence aux peuples autochtones.

Pouvez-vous me dire, madame la ministre, ce que vous pensez de cet amendement?

Mme Eyre : Il serait juste de dire que cela suscite beaucoup de confusion, et à juste titre. Pour répondre à tous les points qui ont été soulevés, est-ce vraiment un objectif avantageux pour l'exercice? En fin de compte, le gouvernement fédéral peut toujours refuser l'approbation d'un projet qui ne relève qu'accessoirement de la compétence fédérale. Il y a donc un problème. Qu'il s'agisse d'un « et » ou d'un « ou », pour ce qui est des consultations avec les Premières Nations, le fait est qu'il y avait des lignes de démarcation plus claires avant cette loi et qu'elles sont toutes devenues floues — qu'il s'agisse des consultations avec les peuples autochtones ou non, que ce soit avec les provinces ou non, et ce qui définit « accessoire » ou non. Ce sont tous les mots dont nous avons parlé qui posent problème.

Le libellé précédent était « effets négatifs », et nous en avons parlé à plusieurs reprises. Il est important de garder à l'esprit que le libellé précédent parlait d'« effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ». Bien sûr, c'est subjectif. Maintenant, c'est « effets négatifs non négligeables ». Orwell s'amuserait beaucoup avec tout cela. Voilà le problème. Cela crée un problème pour les groupes autochtones lorsque leurs terres entrent en ligne de compte. De toute évidence, cela pose un problème dans le cas des projets provinciaux, et pour savoir où commence et où s'arrête la notion d'« accessoire ».

Je dirais aussi que certains des passages que vous avez lus portent sur la question des consultations. Si vous me le permettez, j'aimerais simplement ajouter qu'il est révélateur et troublant que, même pour en arriver aux modifications que nous avons sous les yeux, les consultations n'ont été qu'un vœu pieux, dirais-je. Il n'y a eu aucune collaboration avec les provinces. Je ne peux pas parler des consultations avec les Autochtones, mais avec les provinces, nous n'avons pas eu l'occasion de faire connaître notre avis. C'est le ministère de l'Environnement. Au ministère de l'Énergie et des Ressources et au ministère de l'Environnement, on nous a informés des changements au lieu de nous demander notre avis ou notre collaboration. C'est la même chose pour les Affaires intergouvernementales. Il n'y a pas d'éléments techniques, seulement des thèmes généraux.

Surely, that's an issue for provinces, for companies, potentially, and for investors, but also for fundamental stakeholders and, to your question, for Indigenous groups as well. So the fact that we are at this point this late in the proverbial day, and we're still battling or analyzing and assessing and dissecting these definitions and these sections and subsections, is very worrying.

Senator Anderson: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, minister. Thank you, Mr. Gilmour.

[*Translation*]

Thank you, everybody. The senators will take your comments into account.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

[*English*]

The Deputy Chair: Welcome. The committee begins its examination of the subject matter of Bill C-50, An Act respecting accountability, transparency and engagement to support the creation of sustainable jobs for workers and economic growth in a net-zero economy.

For our third panel, we welcome, from Indigenous Resource Network, John Desjarlais, Executive Director, who is joining by video conference. We also welcome, from Electricity Canada, Francis Bradley, President and CEO, who is joining by video conference; and Channa Perera, Vice President, Regulatory and Indigenous Affairs.

Five minutes is reserved for your opening remarks. The floor is yours, Mr. Desjarlais.

Senator Galvez: May I ask a question? Just for clarity, are we studying the entire bill? If I am correct, isn't the Social Affairs Committee the one responsible?

The Deputy Chair: Yes, the Social Affairs Committee has been designated, but we are examining the parts related to the oil and gas industry workers.

Senator Galvez: There are only specific parts that we are doing?

The Deputy Chair: This is what the clerk just said: The subject matter of Bill C-50 — the whole bill.

C'est certainement un problème pour les provinces, pour les entreprises, potentiellement, et pour les investisseurs, mais aussi pour les principaux intervenants et, pour répondre à votre question, pour les groupes autochtones également. Par conséquent, le fait que nous en soyons à ce stade, si tard dans la journée, et que nous soyons encore en train de contester, d'analyser, d'évaluer et de disséquer ces définitions, ces articles et ces paragraphes, est très inquiétant.

La sénatrice Anderson : Merci.

La vice-présidente : Merci, madame la ministre. Merci, monsieur Gilmour.

[*Français*]

Merci à tous. Vos interventions seront prises en considération par les sénateurs.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

[*Traduction*]

La vice-présidente : Soyez les bienvenus. Le comité commence son examen de la teneur du projet de loi C-50, Loi concernant la responsabilité, la transparence et l'a mobilisation à l'appui de la création d'emplois durables pour les travailleurs et de la croissance économique dans une économie carboneutre.

Pour notre troisième groupe de témoins, nous accueillons John Desjarlais, directeur général du Indigenous Resource Network, qui se joint à nous par vidéoconférence. Nous accueillons également, d'Électricité Canada, Francis Bradley, président et chef de la direction, qui témoigne par vidéoconférence, ainsi que Channa Perera, vice-président, Affaires réglementaires et autochtones.

Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Vous avez la parole, monsieur Desjarlais.

La sénatrice Galvez : Puis-je poser une question? Par souci de clarté, est-ce que nous étudions le projet de loi en entier? Si je ne me trompe pas, n'est-ce pas du ressort du Comité des affaires sociales?

La vice-présidente : Oui, le Comité des affaires sociales a été désigné, mais nous sommes en train d'examiner les parties liées aux travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière.

La sénatrice Galvez : Nous n'examinons que des parties précises?

La vice-présidente : Voici ce que le greffier vient de dire : la teneur du projet de loi C-50 — l'ensemble du projet de loi.

John Desjarlais, Executive Director, Indigenous Resource Network: Good evening. Thank you for inviting me to speak this evening on Bill C-50.

I am Nehinaw Cree-Métis from *Kaministikominahikoskak*, also known as Cumberland House, Saskatchewan, Canada. I started my career in the natural resources industry and worked in a variety of roles, including radiation protection, environment, safety, maintenance and reliability engineering management, until moving onto executive leadership roles in economic development, construction and management consulting, including governance roles in regulation, post-secondary education, occupational health and safety and advocacy.

I am here tonight in my capacity as the Executive Director of the Indigenous Resource Network, or IRN.

The IRN is an independent, non-partisan organization advocating for Indigenous workers and businesses. Our network has primarily focused on oil and gas, mining and forestry. While these sectors have environmental impact, they have been a very important source of economic development for our nations. As stewards of the lands — and in many cases that is the actual job or task of IRN members — we try to balance strong environmental protection with good livelihoods and healthy communities.

We have been watching the government's just transition or sustainable jobs initiatives since they were first announced. If I'm honest, there has been suspicion and anxiety from our members. There has been a sense that the federal government is not on the same side as those who work in oil and gas especially. Indigenous oil and gas workers and businesses often feel vilified, even though they're providing an important service and product that everyone depends on at the end of the day.

It is only in the past decade or so that we have seen real movement in the oil and gas sector to engage with and include Indigenous workers and businesses in their activities. It has led to a lot of mutual benefit and success.

Based on Statistics Canada data, oil and gas extraction and pipeline transportation offer the highest wages in Canada for Indigenous persons. In fact, Indigenous people in Canada make almost three times more in the oil and gas extraction sector than they do with the average income — more than \$140,000 a year.

John Desjarlais, directeur général, Indigenous Resource Network : Bonsoir. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole ce soir au sujet du projet de loi C-50.

Je suis un Métis cri, de *Kaministikominahikoskak*, aussi connu sous le nom de Cumberland House, en Saskatchewan, au Canada. J'ai commencé ma carrière dans l'industrie des ressources naturelles et j'ai occupé divers postes, notamment dans les domaines de la radioprotection, l'environnement, la sûreté, l'entretien et la gestion de l'ingénierie de la fiabilité. J'ai ensuite occupé des postes de direction dans les domaines du développement économique, de la consultation en construction et en gestion, y compris dans le secteur de la réglementation, de l'éducation postsecondaire, de la santé et la sécurité au travail ainsi que de la défense des intérêts.

Je suis ici ce soir à titre de directeur général du Indigenous Resource Network, ou IRN.

L'IRN est un organisme indépendant et non partisan qui défend les intérêts des travailleurs et des entreprises autochtones. Notre réseau s'est principalement concentré sur le pétrole et le gaz, l'exploitation minière et la foresterie. Bien que ces secteurs aient un impact environnemental, ils ont été une source très importante de développement économique pour nos nations. En tant qu'intendants des terres — et, dans bien des cas, c'est le travail ou la mission des membres de l'IRN —, nous essayons d'établir un juste équilibre entre une solide protection de l'environnement et de bons moyens de subsistance et des collectivités saines.

Nous suivons les initiatives du gouvernement en matière de transition équitable ou d'emplois durables depuis qu'elles ont été annoncées. En toute honnêteté, nos membres ont exprimé des doutes et des inquiétudes. On a l'impression que le gouvernement fédéral n'est pas du même côté que ceux qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier en particulier. Les travailleurs et les entreprises autochtones du secteur pétrolier et gazier se sentent souvent vilipendés, même s'ils fournissent un service et un produit importants dont tout le monde dépend au bout du compte.

Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie, ou à peu près, que nous avons constaté un réel mouvement de la part du secteur pétrolier et gazier pour mobiliser les travailleurs et les entreprises autochtones et les inclure dans ses activités. Cela a donné lieu à beaucoup d'avantages mutuels et de succès.

Selon les données de Statistique Canada, l'extraction pétrolière et gazière et le transport par pipeline offrent les salaires les plus élevés au Canada pour les Autochtones. En fait, les Autochtones du Canada gagnent près de trois fois plus dans le secteur de l'extraction pétrolière et gazière qu'ils ne gagnent en moyenne, soit plus de 140 000 \$ par année.

The wage gap between Indigenous and non-Indigenous workers has largely been closed. Indigenous upstream oil and gas workers actually made 2.2% more in average weekly wages than the average Canadian oil and gas worker in 2021. By comparison, Indigenous federal government workers made 9.3% less than their non-Indigenous peers.

The oil and gas sector is also making efforts to ensure Indigenous women have opportunities for well-paying careers. The top three highest-paying sectors for Indigenous women in Canada are oil and gas-related. We know that good wages provide women and families with more options and better outcomes.

Besides direct employment, the oil and gas sector procures billions of dollars a year from Indigenous businesses. These can be entrepreneur-owned, supporting families, or community-owned, supporting nations with own-source revenues. But they have a huge impact.

Now we are seeing Indigenous nations take equity ownership in the major projects on their territories, including pipelines, liquefied natural gas terminals and gas power plants. I commend this government for making the federal Indigenous loan guarantee program “sector agnostic,” which means in practice that oil and gas projects are eligible for support.

I know sometimes when we throw those big numbers out like that, we don’t think about what they actually mean for people — what that looks like for entrepreneurs and their families when they get a new contract, or for communities that are turning dividends into services and programs that they need for their people.

I can tell you first-hand that well-paying jobs in resource sectors can be transformative for people and communities. They are able to support their families, move out of poverty and have options and choices. Seeing that and experiencing that is why I’ve become so passionate about the issue, and why I am doing what I do today with the IRN.

It’s not just economic. It’s about having a sense of pride and accomplishment in your contributions. I want IRN members to be able to feel proud about what they’re doing, and not feel ashamed or be told that they need to be transitioned out and that their skills are no longer useful or needed when there is clearly a market for them.

I have no problem with legislation that tries to train people for green jobs or create new economic opportunities in our territories. In fact, many of the skills are the same, whether it be

L’écart salarial entre les travailleurs autochtones et non autochtones a été en grande partie comblé. Les travailleurs autochtones en amont du secteur pétrolier et gazier ont gagné 2,2 % de plus en salaires hebdomadaires moyens que le travailleur canadien moyen du secteur pétrolier et gazier en 2021. En comparaison, les fonctionnaires fédéraux autochtones gagnaient 9,3 % de moins que leurs pairs non autochtones.

Le secteur pétrolier et gazier fait également des efforts pour s’assurer que les femmes autochtones ont des possibilités de carrière bien rémunérées. Les trois secteurs les mieux rémunérés pour les femmes autochtones au Canada sont liés au pétrole et au gaz. Nous savons que de bons salaires offrent aux femmes et aux familles plus de possibilités et de meilleurs résultats.

Outre les emplois directs, le secteur pétrolier et gazier fournit des milliards de dollars par année par l’entremise d’entreprises autochtones. Que celles-ci appartiennent à des entrepreneurs, à des familles ou à des collectivités, elles soutiennent des nations avec leurs propres sources de revenus. Mais elles ont un impact énorme.

Nous voyons maintenant des nations autochtones prendre une participation dans les grands projets sur leurs territoires, notamment des pipelines, des terminaux de gaz naturel liquéfié et des centrales au gaz. Je félicite le gouvernement d’avoir fait du Programme fédéral de garanties de prêts aux Autochtones un programme « indépendant du secteur », ce qui signifie en pratique que les projets pétroliers et gaziers peuvent obtenir un soutien.

Je sais que parfois, lorsque nous lançons ces gros chiffres, nous ne pensons pas à ce qu’ils signifient réellement pour les gens — ce que cela représente pour les entrepreneurs et leurs familles lorsqu’ils obtiennent un nouveau contrat, ou pour les collectivités qui transforment des dividendes en services et en programmes dont elles ont besoin pour leur population.

Je peux vous dire personnellement que les emplois bien rémunérés dans le secteur des ressources peuvent transformer les gens et les collectivités. Ils leur permettent de subvenir aux besoins de leur famille, de sortir de la pauvreté et d’avoir des possibilités et des choix. C’est en voyant cela et en vivant cela que je me suis passionné pour cette question, et que je fais ce que je fais aujourd’hui avec l’IRN.

Ce n’est pas seulement économique. Il y a aussi le sentiment de fierté et d’accomplissement que l’on tire de son travail. Je veux que les membres de l’IRN puissent être fiers de ce qu’ils font, qu’ils n’en aient pas honte ou qu’on ne leur dise pas qu’ils doivent passer à autre chose et que leurs compétences ne sont plus utiles ou nécessaires alors qu’il y a clairement un marché pour eux.

Je n’ai rien contre les mesures législatives qui visent à former des gens pour des emplois verts ou à créer de nouvelles possibilités économiques dans nos territoires. En fait, bon

mining uranium for nuclear power and copper for electrification or building pipelines for carbon capture or hydrogen.

But we have very good reason to expect that jobs in installing solar panels or windmills will not pay the same as jobs in oil and gas. IRN members do not want to be transitioned out of those jobs so long as there is demand for that product.

Here is my ask of this committee for the intent of this bill. Do not shift Indigenous people away from running successful businesses and earning good livelihoods. Do not shift Indigenous nations from drawing their own-source revenues from the incredible wealth from our territories.

Instead, support us to be global leaders in producing oil, gas and other products for as long as our societies and allies need them. Help us develop low-emissions liquefied natural gas to displace coal, help us capture carbon, help us develop blue hydrogen and help us mine and refine minerals more cleanly than anyone else in the world. Help us create new green jobs, not replace good resource jobs. Offshoring our high-emitting sectors to developing nations is not climate policy, and it's certainly not reconciliation.

Finally, I would ask that this new sustainable jobs partnership council have representation from Indigenous people who actually work in the energy and resource sectors, so it can include their perspectives and solutions. I'd be happy to recommend some names when the time comes.

Kinanâskomitinâwâw. Thank you all. I look forward to questions.

The Deputy Chair: Thank you very much. Mr. Bradley, the floor is yours.

[*Translation*]

Francis Bradley, President and CEO, Electricity Canada: Thank you and good evening. My name is Francis Bradley, and I am the President and CEO of Electricity Canada, formerly known as the Canadian Electricity Association.

[*English*]

On behalf of Electricity Canada, we would like to thank the committee once again for inviting us to appear — this time on Bill C-50. We are supportive of efforts to strengthen the electricity workforce and enable industry, labour and Indigenous

nombre des compétences sont les mêmes, qu'il s'agisse de l'extraction de l'uranium pour l'énergie nucléaire et du cuivre pour l'électrification, ou de la construction de pipelines pour le captage du carbone ou pour l'hydrogène.

Mais nous avons de très bonnes raisons de nous attendre à ce que les emplois liés à l'installation de panneaux solaires ou d'éoliennes ne soient pas aussi bien rémunérés que les emplois liés au pétrole et au gaz. Les membres de l'IRN ne veulent pas quitter ces emplois tant qu'il y aura une demande pour ce produit.

Voici ce que je demande au comité au sujet de l'objectif de ce projet de loi. N'empêchez pas les peuples autochtones de gérer des entreprises prospères et de bien gagner leur vie. N'empêchez pas les nations autochtones de tirer leurs propres revenus de l'incroyable richesse de leurs territoires.

Aidez-nous plutôt à être des chefs de file mondiaux dans la production de pétrole, de gaz et d'autres produits aussi longtemps que nos sociétés et nos alliés en auront besoin. Aidez-nous à mettre au point du gaz naturel liquéfié à faibles émissions pour remplacer le charbon, aidez-nous à capter le carbone, aidez-nous à mettre au point de l'hydrogène bleu et aidez-nous à extraire et à raffiner les minéraux plus proprement que quiconque dans le monde. Aidez-nous à créer de nouveaux emplois verts, et non pas à remplacer de bons emplois dans le secteur des ressources. La délocalisation de nos secteurs à fortes émissions vers les pays en développement n'est pas une politique climatique, et ne conduira certainement pas à la réconciliation.

Enfin, je demanderais que ce nouveau Conseil du partenariat pour des emplois durables comprenne des représentants des peuples autochtones qui travaillent dans les secteurs de l'énergie et des ressources, afin qu'il puisse tenir compte de leurs points de vue et de leurs solutions. Je me ferai un plaisir de vous recommander des noms le moment venu.

Kinanâskomitinâwâw. Merci à tous. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Monsieur Bradley, la parole est à vous.

[*Français*]

Francis Bradley, président et chef de la direction, Électricité Canada : Merci beaucoup et bonsoir. Je m'appelle Francis Bradley, président et chef de la direction d'Électricité Canada, auparavant connue sous le nom d'Association canadienne de l'électricité.

[*Traduction*]

Au nom d'Électricité Canada, nous tenons à remercier une fois de plus le comité de nous avoir invités à comparaître, cette fois au sujet du projet de loi C-50. Nous appuyons les efforts visant à renforcer la main-d'œuvre du secteur de l'électricité et à

groups to provide important advice to government decision makers.

I want to start by stating that electricity jobs are sustainable jobs. As all roads to net zero by 2050 go through the electricity sector, our workforce will be the foundation of this transition.

As I highlighted last week, we face a significant challenge. We will need to double the size of the electricity grid to keep pace with electrification and decarbonization across all sectors. With more electricity needed, we're going to need more electricity workers — whether it be electricity network operators, power line workers, wind turbine technicians, cybersecurity experts, information communication specialists or construction workers, electricity jobs will need to grow exponentially over the coming decades.

Electricity Human Resources Canada projected that 28,000 jobs, or approximately 24% of the current workforce, will need to be filled in the next five years alone. RBC forecasts that 400,000 skilled jobs will be needed to build the infrastructure necessary by 2050.

To recruit and maintain this growth, we will need several things: We will need to strengthen our talent attraction, retention and promotion for skilled clean energy jobs. We will need programs to support upskilling and reskilling of workers across energy sectors. We will need to support skilled immigration and remove barriers to foreign credential recognition. We will need to support universities and colleges to build new curricula based on the changing energy landscape, and we will need to support Indigenous workers and drive efforts to attract talent from historically under-represented groups.

Electricity Canada, our members and our partners have already begun advancing this work, but it will take federal and provincial governments, Indigenous communities, labour groups and industry working together to help address our gaps and build a competitive electricity workforce.

The creation of the sustainable jobs partnership council in Bill C-50 will ensure that government decision making is informed by labour market conditions, by industry expertise and by key Indigenous voices. This group will help identify domestic and international best practices, and inform the federal government on actions to be taken within their jurisdiction.

permettre à l'industrie, aux syndicats et aux groupes autochtones de fournir des conseils importants aux décideurs du gouvernement.

Je tiens d'abord à dire que les emplois liés à l'électricité sont des emplois durables. Comme toutes les routes menant à la carboneutralité d'ici 2050 passent par le secteur de l'électricité, la transition reposera sur notre main-d'œuvre.

Comme je l'ai souligné la semaine dernière, nous sommes confrontés à un défi de taille. Nous devrons doubler la taille du réseau électrique pour suivre le rythme de l'électrification et de la décarbonation dans tous les secteurs. Comme il faudra plus d'électricité, nous aurons besoin de plus de travailleurs dans le secteur de l'électricité. Qu'il s'agisse d'exploitants de réseaux électriques, de monteurs de lignes électriques, de techniciens d'éoliennes, d'experts en cybersécurité, de spécialistes de la communication de l'information ou de travailleurs de la construction, les emplois dans le secteur de l'électricité devront croître de façon exponentielle au cours des prochaines décennies.

Selon les prévisions de Ressources humaines, industrie électrique du Canada, 28 000 emplois, soit environ 24 % de la main-d'œuvre actuelle, devront être pourvus, rien qu'au cours des cinq prochaines années. RBC prévoit qu'il faudra 400 000 emplois spécialisés pour construire l'infrastructure nécessaire d'ici 2050.

Pour recruter et maintenir cette croissance, nous aurons besoin de plusieurs choses, notamment d'un renforcement de notre capacité à attirer, retenir et promouvoir des talents pour des emplois qualifiés dans le secteur de l'énergie propre. Nous aurons besoin de programmes pour appuyer le perfectionnement et le recyclage des travailleurs dans tous les secteurs de l'énergie. Nous devrons appuyer l'immigration de travailleurs qualifiés et éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Nous devrons aider les universités et les collèges à élaborer de nouveaux programmes d'études en fonction de l'évolution du paysage énergétique, et nous devrons soutenir les travailleurs autochtones et déployer des efforts pour attirer des talents de groupes historiquement sous-représentés.

Électricité Canada, nos membres et nos partenaires ont déjà commencé à faire avancer ce travail, mais il faudra que les gouvernements fédéral et provinciaux, les communautés autochtones, les groupes syndicaux et l'industrie travaillent ensemble pour combler nos lacunes et bâtir une main-d'œuvre concurrentielle dans le secteur de l'électricité.

La création du Conseil du partenariat pour des emplois durables dans le projet de loi C-50 fera en sorte que le processus décisionnel du gouvernement sera éclairé par les conditions du marché du travail, l'expertise de l'industrie et les principales voix autochtones. Ce groupe aidera à déterminer les pratiques exemplaires nationales et internationales et informera le gouvernement fédéral des mesures à prendre dans son champ de compétence.

The transition will look different in each province and territory, and it is important that movements toward an emissions-free economy allow for flexibility to ensure that the electricity grid can remain affordable and remain reliable.

Addressing the growing labour deficit within certain jurisdictions will be more difficult than in others, especially in regions that have historically relied on fossil fuels to generate electricity and provide energy. Due to the workforce uncertainty, as well as the uncertainties with supply chains and integration of new technologies, regulations like the Clean Electricity Regulations should remain flexible.

In closing, there is no transition to a net-zero economy without a skilled workforce. We appreciate the work of this committee and the broader efforts by government to build a competitive, skilled clean energy workforce. My colleague Channa Perera and I are happy to take your questions, and we thank you for the invitation to join you this evening.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I wanted to ask a question on electricity — because I work with the bands across Canada — and the devastation that it causes. I heard that there needed to be more dams built in the four provinces that supply electricity. We are looking at B.C., Manitoba, Quebec and Labrador for the big dams. I went to Site C. I've gone to Manitoba. We worked a lot with Muskrat Falls.

When we met with the people, in regard to the workers who were there, none of them were Indigenous who had the good, higher-up positions. And for the dam at Grand Rapids, there is no one there. It is done remotely, so there are no workers that are there.

You talk about 28,000 jobs to be filled, and you are looking at building infrastructure, but when you finish building the infrastructure, that's it, right? Then those jobs are gone? How many jobs do you have that are going to be permanent? When you look at the workers, what does a skilled worker in electricity have? What is it that you will be training these workers with?

Mr. Bradley: Let me begin, and then, Mr. Perera, you can fill in as well.

To begin with, yes, the future is going to require a lot more electricity from a generation standpoint. It is not only hydro. The future will be one where every region, every province and every territory will be building to meet that additional demand. Right now, hydro supplies roughly 60% of the energy across the

La transition sera différente d'une province et d'un territoire à l'autre, et il est important que les mouvements vers une économie sans émissions permettent une certaine souplesse pour que le réseau électrique demeure abordable et fiable.

Il sera plus difficile de s'attaquer au déficit croissant de main-d'œuvre dans certaines administrations que dans d'autres, surtout dans les régions qui ont toujours compté sur les combustibles fossiles pour produire de l'électricité et fournir de l'énergie. En raison de l'incertitude liée à la main-d'œuvre, ainsi que des incertitudes liées aux chaînes d'approvisionnement et à l'intégration des nouvelles technologies, les règlements comme le Règlement sur l'électricité propre devraient demeurer souples.

En conclusion, il n'y a pas de transition vers une économie carboneutre sans main-d'œuvre qualifiée. Nous apprécions le travail de votre comité et les efforts plus vastes que le gouvernement a déployés pour bâtir une main-d'œuvre concurrentielle et qualifiée dans le domaine de l'énergie propre. Mon collègue Channa Perera et moi serons heureux de répondre à vos questions. Nous vous remercions de nous avoir invités à nous joindre à vous ce soir.

La vice-présidente : Merci.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie de vos exposés. Je voulais poser une question sur l'électricité et la dévastation qu'elle cause, car je travaille avec les bandes autochtones partout au Canada. J'ai entendu dire qu'il fallait construire plus de barrages dans les quatre provinces qui fournissent de l'électricité. Nous nous tournons vers la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Québec et le Labrador pour les grands barrages. Je suis allée au site C. Je suis allée au Manitoba. Nous avons beaucoup travaillé avec Muskrat Falls.

Lorsque nous avons rencontré les travailleurs qui étaient là, aucun d'eux n'étaient des autochtones ayant des bons postes hautement rémunérés. Et pour ce qui est du barrage de Grand Rapids, il n'y a personne là-bas. Le travail se fait à distance, donc il n'y a pas de travailleurs sur place.

Vous parlez de 28 000 emplois à pourvoir, et vous envisagez de construire des infrastructures, mais lorsque vous aurez terminé la construction des infrastructures, cela s'arrêtera, n'est-ce pas? Ces emplois vont-ils alors disparaître? Combien d'emplois seront permanents? Lorsqu'on regarde les travailleurs, quelles sont les compétences d'un travailleur qualifié en électricité? Comment allez-vous former ces travailleurs?

M. Bradley : Je vais commencer, puis vous pourrez compléter, monsieur Perera.

Pour commencer, oui, il sera nécessaire, à l'avenir, de produire beaucoup plus d'électricité. Il n'y a pas que l'hydroélectricité. À l'avenir, chaque région, chaque province et chaque territoire bâtrira pour répondre à cette demande supplémentaire. À l'heure actuelle, l'hydroélectricité fournit

country, but, in the future, yes, there will be more hydro, and there will be more sources of electricity coming from nuclear, small modular reactors, wind, solar and a wide variety to begin with.

Second, in terms of what the jobs are once the infrastructure is built, the generation is only one piece of the overall electricity system. Different types of generation require more or fewer people in terms of ongoing employment, but the employment currently in our sector is close to 100,000 people in terms of permanent positions. It is not simply a matter of building a plant — a generating station, for example — or a smaller plant that may operate with very little human contact. It is the entire supply chain that brings that to the end customer. It is the transmission system and the distribution system. The kinds of jobs that we are talking about in the sector are all of the jobs that are right across that supply chain which brings the kilowatts to the individual customers.

My colleague Mr. Perera, who works directly with our members on Indigenous relations, can give you a sense of some of the changes in that space.

Over to you, Mr. Perera.

Channa Perera, Vice President, Regulatory and Indigenous Affairs, Electricity Canada: Thank you, Senator McCallum, for the question.

Before I answer the Indigenous question, I just wanted to clarify that when Mr. Bradley mentioned 28,000 jobs over the next five years, we are looking at about 12,000 related to the expansion of the electricity system and another 15,700 because of retirements in the industry. That is just in the next five years.

If you look at 2028-35, the industry is looking at adding another 36,000 positions. I would say that is also a very conservative estimate. If you look at Hydro-Québec, they are looking at having to spend \$175 billion by 2035, and they are looking at hiring over 30,000 construction workers by 2030 alone. I would say these numbers are conservative, and we are looking at adding more.

That takes me to the Indigenous participation. In this industry, we have come a long way in terms of partnering with Indigenous communities. We have started developing equity partnerships with Indigenous communities. We have other ownership structures as well, when we look at those companies you mentioned across the country.

Increasingly, we are investing in developing detailed reconciliation action plans that these companies are actually implementing. They are not just nice documents, but they are

environ 60 % de l'énergie à l'échelle du pays, mais à l'avenir, oui, il y aura plus d'hydroélectricité, et il y aura plus de sources d'électricité provenant du nucléaire, des petits réacteurs modulaires, de l'éolien, de l'énergie solaire et d'une grande variété de sources pour commencer.

Deuxièmement, pour ce qui est des emplois une fois l'infrastructure construite, la production d'électricité n'est qu'un élément du réseau électrique global. Les différents modes de production exigent plus ou moins de personnel pour ce qui est de l'emploi continu, mais à l'heure actuelle, notre secteur emploie près de 100 000 personnes occupant des postes permanents. Il ne s'agit pas simplement de construire une usine — une centrale électrique, par exemple — ou une plus petite usine qui peut fonctionner avec très peu de contact humain. C'est toute la chaîne d'approvisionnement qui amène l'électricité au client final. C'est le système de transmission et le système de distribution. Les emplois dont nous parlons dans le secteur sont tous situés le long de la chaîne d'approvisionnement qui apporte des kilowatts aux consommateurs.

Mon collègue, M. Perera, qui travaille directement avec nos membres sur les relations avec les Autochtones, peut vous donner une idée de certains des changements dans ce domaine.

À vous la parole, monsieur Perera.

Channa Perera, vice-président, Affaires réglementaires et autochtones, Électricité Canada : Je vous remercie de votre question, sénatrice McCallum.

Avant de répondre à la question sur les Autochtones, je tiens à préciser que, lorsque M. Bradley a parlé de 28 000 emplois au cours des cinq prochaines années, nous parlons d'environ 12 000 emplois liés à l'expansion du réseau d'électricité et de 15 700 autres en raison des départs à la retraite dans l'industrie. C'est seulement pour les cinq prochaines années.

En 2028-2035, l'industrie envisage d'ajouter 36 000 postes supplémentaires. Je dirais que c'est aussi une estimation très prudente. Hydro-Québec s'attend à dépenser 175 milliards de dollars d'ici 2035 et à embaucher plus de 30 000 travailleurs de la construction d'ici 2030 seulement. Je dirais que ces chiffres sont conservateurs, et nous pensons qu'ils augmenteront.

Cela m'amène à la participation des Autochtones. Dans cette industrie, nous avons fait beaucoup de chemin en matière de partenariat avec les communautés autochtones. Nous avons commencé à établir des partenariats d'équité avec les communautés autochtones. Nous avons également d'autres structures de propriété, lorsque nous examinons les entreprises que vous avez mentionnées à l'échelle du pays.

De plus en plus, nous investissons dans l'élaboration de plans d'action pour la réconciliation détaillés que ces entreprises sont en train de mettre en œuvre. Ce ne sont pas seulement de beaux

actually working and initiating conversations with local communities. In Ontario alone, Hydro One is looking at building every single project and transmission line going forward in partnership with Indigenous communities, which would have 50% ownership of those facilities. We continue to work with them.

In terms of the specific jobs that you asked about, we're looking at shortages of engineers, technicians, technologists, skilled workers, power line technicians and information communication technologists. Those are some of the occupations where we will see a major shortage going forward. Obviously, with artificial intelligence, or AI, there will be a need for different skill sets, and people will have to be supported in terms of upskilling and reskilling, which Mr. Bradley mentioned.

Senator McCallum: Can most of the dams be built in the North? Is that where you're looking at sites?

Mr. Perera: Companies are looking at various different options in terms of generation types. Hydro is obviously one. Run-of-river hydro is another sustainable option that companies are looking at. Some are looking at small modular reactors, as well as wind and solar, obviously. Microgrids are being looked at. Increasingly, distributed energy resources are being looked at by member companies. It's not limited to hydro. That's obviously one of the options for baseload generation as we integrate more renewables into the system.

Senator Wells: Thank you, witnesses. Mr. Desjarlais, I have a question for you. How long did it take the Indigenous Resource Network, or those who are served by the network, to be brought to a level of sustainability where the Indigenous that you serve are on par with the non-Indigenous in the oil and gas industry?

Mr. Desjarlais: In regard to that sector, it certainly took a lifetime in terms of the development history. What we know and what we're digging a little deeper into, anecdotally, is we've driven closer to that parity in the last 10 years at a greater rate than we've ever seen before. Closing that gap has happened over our recent history as opposed to over those years.

Senator Wells: Thank you for that. When you see this Canadian sustainable jobs act being promoted by the government, do you scratch your head a little bit because the Indigenous already have sustainable jobs in the resource sector?

documents, car ils fonctionnent et amorcent des discussions avec les collectivités locales. En Ontario seulement, Hydro One envisage de construire chaque projet et chaque ligne de transport en partenariat avec les communautés autochtones, qui seraient propriétaires à 50 % de ces installations. Nous continuons de travailler avec elles.

Pour ce qui est des emplois précis dont vous avez parlé, il y a une pénurie d'ingénieurs, de techniciens, de technologues, de travailleurs qualifiés, de techniciens de lignes électriques et de technologues en communication d'information. Ce sont là quelques-unes des professions où il y aura une pénurie importante à l'avenir. De toute évidence, avec l'intelligence artificielle, ou l'IA, il y aura un besoin de différents ensembles de compétences, et les gens devront être soutenus sur le plan du perfectionnement et du recyclage, comme l'a mentionné M. Bradley.

La sénatrice McCallum : La plupart des barrages peuvent-ils être construits dans le Nord? Est-ce là que vous cherchez des sites?

M. Perera : Les entreprises examinent différentes possibilités en termes de types de production. L'hydroélectricité en fait évidemment partie. L'hydroélectricité au fil de l'eau est une autre option durable que les entreprises envisagent. Certains se penchent sur les petits réacteurs modulaires, ainsi que sur l'énergie éolienne et solaire, évidemment. On examine les microréseaux. Les sociétés membres examinent de plus en plus les ressources énergétiques distribuées. Cela ne se limite pas à l'hydroélectricité. C'est évidemment l'un des choix possibles pour la production de base à mesure que nous intégrons plus d'énergies renouvelables dans le système.

Le sénateur Wells : Je remercie les témoins. Monsieur Desjarlais, j'ai une question pour vous. Combien de temps a-t-il fallu au Indigenous Resource Network, ou à ceux qu'il dessert, pour atteindre un niveau de durabilité où les Autochtones que vous servez sont sur un pied d'égalité avec les non-Autochtones dans l'industrie pétrolière et gazière?

M. Desjarlais : En ce qui concerne ce secteur, il a certainement fallu toute une vie pour le développer. Ce que nous savons et que nous étudions un peu plus en profondeur, de façon anecdotique, c'est que nous nous sommes rapprochés de cette parité au cours des 10 dernières années à un rythme plus rapide que jamais auparavant. C'est au cours de notre histoire récente que l'écart s'est comblé.

Le sénateur Wells : Merci. Lorsque vous voyez la loi canadienne sur les emplois durables dont le gouvernement fait la promotion, cela vous fait-il hausser les sourcils parce que les Autochtones ont déjà des emplois durables dans le secteur des ressources?

Mr. Desjarlais: Yes, absolutely. There are good-paying jobs; there is economic inclusion in terms of the business development and the jobs that are happening. There is a growing fear and a sentiment about being asked to transition after you're just starting to get wage parity and business participation, where you would have to transition all over again or go through that whole process all over again. In a lot of the businesses that are succeeding in the industry, there is a lot of effort that went into it. A lot of them are asking why they have to do this again to position and pivot their businesses when they're doing well and providing that livelihood. Our communities are greatly involved in the industry, so there is a lot of head-scratching going on.

Senator Wells: Thanks. I have a quick question for Mr. Bradley.

Mr. Bradley, in your presentation, you talked about the benefits that could be gained from the necessary extra workers that are needed in the electricity generation and distribution sector. Would they be as well-paying, as we've heard from Mr. Desjarlais, in the oil and gas sector?

Mr. Bradley: The market for labour is one that is free. There is free movement of labour between sectors and in different jurisdictions. There isn't a discount for one type of construction job versus another. There isn't a difference in that sense.

Senator Wells: Would you see an increase in electricity prices for the consumer and businesses if electrical generation from oil and gas were taken out of the equation?

Mr. Bradley: Currently, there is the generation of electricity using natural gas in certain jurisdictions in this country. We are in the throes of — and I've spoken to the committee about this previously — looking at the Clean Electricity Regulations that the Government of Canada is moving forward with. We've expressed concerns about the potential impact this may have with respect to reliability and affordability for customers.

The reality is that, regardless of what the policies may or may not be, we're going to be looking at building to meet increasing demand, and there will be impacts as a result of that. Even with just a growing population and, as I say, independent of whatever the policies may be, the movement of customers increasingly to electricity for transportation, for comfort and for a growing population, we will see a natural expansion that will certainly result in additional costs.

Senator Arnot: This question is primarily for Electricity Canada. I understand you're quite excited about the fact that we're going to double the size of the electrical grid in Canada, and there is a lot of opportunity for new workers to be employed.

M. Desjarlais : Oui, absolument. Il existe des emplois bien rémunérés ainsi que l'inclusion économique sur le plan du développement des entreprises et des emplois. Les travailleurs craignent de plus en plus qu'on les invite à faire la transition peu après avoir obtenu la parité salariale et commencé à participer aux résultats des entreprises, ce qui les obligeraient à recommencer une transition, voire tout le processus. Dans beaucoup d'entreprises qui réussissent dans l'industrie, de gros efforts ont été investis. Plusieurs d'entre elles se demandent pourquoi elles doivent recommencer à se positionner et à se réorienter alors qu'elles se portent bien et qu'elles procurent des moyens de subsistance aux travailleurs. Nos collectivités sont très actives dans l'industrie, et il y a donc beaucoup d'inquiétudes.

Le sénateur Wells : Merci. J'ai une petite question pour M. Bradley.

Monsieur Bradley, dans votre exposé, vous avez parlé des avantages qui pourraient être tirés des travailleurs supplémentaires nécessaires dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité. Seraient-ils aussi bien payés, comme nous l'a dit M. Desjarlais, dans le secteur pétrolier et gazier?

M. Bradley : Le marché du travail est un marché libre. La circulation de la main-d'œuvre est libre entre les secteurs et entre les provinces ou territoires. Il n'y a pas de rabais pour un type d'emploi de construction par rapport à un autre. Il n'y a pas de différence à cet égard.

Le sénateur Wells : Si la production d'électricité à partir de pétrole et de gaz n'était plus prise en compte, croyez-vous que les prix de l'électricité augmenteraient pour les consommateurs et les entreprises?

M. Bradley : On produit actuellement de l'électricité à partir du gaz naturel dans certaines provinces. Nous sommes en train — et j'en ai déjà parlé au comité — d'examiner le Règlement sur l'électricité propre que le gouvernement du Canada est en train de mettre en œuvre. Nous avons exprimé des préoccupations quant à l'impact que cela pourrait avoir sur la fiabilité et l'abordabilité pour les clients.

En réalité, quelles que soient les politiques, nous allons envisager de construire pour répondre à la demande croissante, et cela aura des répercussions. Même avec une population croissante et, comme je l'ai indiqué, et indépendamment des politiques, le passage de plus en plus de consommateurs à l'électricité, pour leur transport et leur confort — à cause de la croissante démographique —, nous assisterons à une expansion naturelle qui entraînera certainement des coûts supplémentaires.

Le sénateur Arnot : Ma question s'adresse principalement à Électricité Canada. Je comprends que vous soyez très enthousiastes à l'idée que nous allons doubler la taille du réseau électrique au Canada et que cela offrira de nombreuses possibilités d'emploi.

You talked about recruitment, training and retention for Indigenous workers. I'm wondering if you can give me a better idea about what you're planning, because it's easy to say that you're going to recruit and retain, but retention is critical. It's not easy for Indigenous people to move to different places from northern or remote areas. The retention factor is one where we don't have a good track record, in my opinion. I'm wondering what you can tell me about how you intend to be successful in recruiting Indigenous workers to work on the expanded electrical grid construction.

Mr. Perera: Thank you. In terms of Indigenous employment, our member companies — major electricity companies across the country in generation, transmission and distribution — are actively engaging local communities, and they start as early as high school. When we look at the long-term, net-zero environment, we need to start planning now in terms of the curriculum and so forth. Those things take a lot of time, and we've been having more disconnected dialogue over the years in terms of various governments, industry and other groups, as well as connecting with Indigenous communities. I know from working with member companies on this file that they are engaging and identifying key occupations that some of the Indigenous communities and peoples can participate in, and providing that training and development. Some companies have in-house training and development that they do once they identify those key occupations.

Companies are also looking at working in partnership with those communities in terms of direct contracts and providing supply chain opportunities. If it is forestry, for example, in terms of vegetation management, when we have long transmission lines that are sometimes thousands of kilometres long, we need to have proper vegetation management to ensure the reliability of the system. I know a lot of member companies are working with communities to give those contracts to them so that they look after that aspect of the business.

There are other positions as well in terms of support level, manager level and senior management level. Increasingly, companies are working through their reconciliation action plans to identify those opportunities to recruit Indigenous peoples at all levels. Those are some examples. I'm not sure whether I answered your question.

Senator Arnot: I am happy with your answer.

Mr. Perera: Thank you.

Senator Galvez: Thank you to our witnesses for coming here today. Sorry for the delays.

Vous avez parlé du recrutement, de la formation et de la fidélisation des travailleurs autochtones. Je me demande si vous pouvez me donner une meilleure idée de ce que vous prévoyez, parce qu'il est facile de dire que vous allez recruter et fidéliser une main-d'œuvre, mais le maintien en poste est essentiel. Il n'est pas facile pour les Autochtones de quitter les régions nordiques ou éloignées pour s'installer ailleurs. À mon avis, nous n'avons pas de bons antécédents quant à la fidélisation. Que pouvez-vous me dire sur la façon dont vous comptez réussir à recruter des travailleurs autochtones afin de travailler à la construction du réseau électrique élargi.

M. Perera : Merci. Pour ce qui est de l'emploi des Autochtones, nos entreprises membres — de grandes entreprises d'électricité des quatre coins du pays dans les domaines de la production, du transport et de la distribution — mobilisent activement les collectivités locales, et ce, dès l'école secondaire. Dans le contexte de la carboneutralité à long terme, nous devons commencer à planifier dès maintenant en fonction des programmes d'études et ainsi de suite. Ces choses prennent beaucoup de temps, et nous avons eu un dialogue plus décousu au fil des ans avec divers gouvernements, l'industrie et d'autres groupes, ainsi qu'avec les communautés autochtones. Je sais, pour avoir travaillé avec des entreprises membres sur ce dossier, que celles-ci s'engagent à identifier les professions clés auxquelles certaines collectivités et populations autochtones peuvent participer, et qu'elles offrent cette formation et ce perfectionnement. Certaines entreprises offrent de la formation et du perfectionnement à l'intérieur une fois qu'elles ont identifié ces professions clés.

Les entreprises cherchent également à travailler en partenariat avec ces communautés pour ce qui est des contrats directs et des possibilités de chaîne d'approvisionnement. S'il s'agit de foresterie, par exemple, en ce qui concerne la gestion de la végétation, lorsque nous avons de longues lignes de transmission qui s'étendent parfois sur des milliers de kilomètres, il faut bien gérer la végétation pour assurer la fiabilité du système. Je sais que de nombreuses entreprises membres travaillent avec les communautés pour leur donner ces contrats afin qu'elles se chargent de cet aspect.

Et puis, il y a d'autres postes au niveau du soutien, de la gestion et de la haute direction. De plus en plus, les entreprises s'appuient sur leurs plans d'action pour la réconciliation pour identifier les possibilités de recruter des Autochtones à tous les échelons. Voilà quelques exemples. Je ne suis pas sûr d'avoir répondu à votre question.

Le sénateur Arnot : Votre réponse me va.

M. Perera : Merci.

La sénatrice Galvez : Merci à nos témoins pour leur présence, et désolé du retard.

When I read the purpose of the bill, it clearly states it is to promote economic growth and sustainable jobs, and, in the shift to a net-zero economy, it seeks emissions reductions.

It is important to know how these sustainable jobs are aligned with our climate commitments and how — even though it is sector agnostic — each sector has a transition plan.

Can you both explain to me how you are going to get to net zero in your respective sectors: the Indigenous oil and gas and electricity sectors? Thank you.

Mr. Desjarlais: Sure. I can go first.

First, I have a clarification: Our network represents the Indigenous workers and businesses in the sector. We don't represent the sector, so to speak. We don't represent the oil and gas industry.

That said, the Indigenous people in that space are already participating in many of the efforts in terms of innovation with carbon capture and transition technologies, participating and engaging in efforts to try to innovate in terms of emission intensity, profiles and things like that.

In terms of the education and thought leadership, one of the other ways that Indigenous nations are engaged and meeting some of those things are through the orphan wells program too. Many Indigenous communities are actively involved, seeking additional federal funding to be able to manage and mitigate many of the emissions that are coming out of those orphan wells.

There is a lot of Indigenous engagement and participation in that to ensure we are driving toward that net-zero economy, and that we are doing what we can to adapt to the global climate needs in terms of bringing our emissions down and reducing our impact.

Mr. Bradley: With respect to the electricity sector, principally electricity is going to be the method and electrification will be the method by which we decarbonize.

How will we be achieving that? We'll be achieving that by expanding, to a very great degree, the non-emitting sources of electricity that we are generating. It is a world with more hydro. It is a world with small modular reactors, carbon capture, more wind, more solar and more interconnections. Transmission will be critical in that space.

The ability to — in fact, between now and 2050 — build as much, or more, infrastructure than we've built in the last century is the challenge in order to be able to do it as quickly as it needs to be done. It is something that customers are expecting. We're

Dans le projet de loi, il est clairement indiqué qu'il s'agit de promouvoir la croissance économique et la création d'emplois durables et de réduire les émissions à la faveur du passage à une économie carboneutre.

Il importe de savoir en quoi ces emplois durables s'harmonisent avec nos engagements climatiques et comment chaque secteur — même si cela ne se limite pas à un secteur particulier — dispose d'un plan de transition.

Pouvez-vous tous deux m'expliquer comment vous allez atteindre la carboneutralité dans vos secteurs respectifs, soit le pétrole, le gaz et l'électricité autochtones? Merci.

M. Desjarlais : Bien sûr. Je peux commencer.

J'aimerais d'abord apporter une précision. Notre réseau représente les travailleurs et les entreprises autochtones du secteur. Nous ne représentons pas le secteur, pour ainsi dire. Nous ne représentons pas l'industrie pétrolière et gazière.

Cela dit, les peuples autochtones de cet espace contribuent déjà à bon nombre de projets novateurs reposant sur des technologies de capture de carbone et de transition. Ils prennent part à des efforts d'innovation sur le plan de l'intensité des émissions, des profils et des choses du genre.

Pour ce qui est de l'éducation et du leadership éclairé, l'une des autres façons dont les nations autochtones participent et répondent à certaines de ces exigences est également par l'entremise du programme des puits orphelins. De nombreuses communautés autochtones participent activement, cherchant à obtenir des fonds fédéraux supplémentaires pour pouvoir gérer et atténuer une grande partie des émissions provenant des puits orphelins.

Les Autochtones sont donc très présents à cet égard, car ils veulent s'assurer que nous progressons vers une économie carboneutre et que nous faisons tout notre possible pour nous adapter aux besoins climatiques mondiaux quant à la réduction de nos émissions et de notre impact.

M. Bradley : À propos de notre secteur de l'électricité, c'est lui qui sera la principale voie de décarbonation.

Comment allons-nous y parvenir? Nous y parviendrons en augmentant, dans une très large mesure, les sources d'électricité non émettrices. C'est un monde où il y a plus d'hydroélectricité. C'est un monde avec de petits réacteurs modulaires, le captage du carbone, plus d'énergie éolienne, plus d'énergie solaire et plus d'interconnexions. La transmission sera essentielle dans cet espace.

La capacité, d'ici 2050, de construire autant voire plus d'infrastructures que nous en avons construites au cours du siècle dernier est le défi à relever pour parvenir à nos objectifs le plus rapidement possible. Les clients s'y attendent. Nous le

increasingly seeing it from businesses as well. Businesses want to move into jurisdictions where they can be assured the sources of energy and the sources of electricity that they will be drawing upon are those that are non-emitting sources.

Senator McBean: Senator Yussuff, please go first. He's the sponsor.

Senator Yussuff: That's very kind.

Colleagues, thank you. It is an honour to join you on this committee given the responsibility you have.

Let me start my questioning with the electricity sector, recognizing the world is obviously moving in a rapid direction in how we decarbonize. In doing so, this piece of legislation is about the human resource side and the policy we need.

Every sector in this country will go through some form of transition, whether it's the electricity, oil and gas, auto or steel sectors; they're all going through transition.

Given it's a human resource bill, and in the context of looking at the human resource needs as a country — and how employers, workers and the Indigenous communities can come together to figure that out — what aspect of the legislation would you say is helpful in regard to helping you not only maximize the number of jobs we can create but also, equally, help workers who might need to adopt new skills to ensure they can continue to work in a sector?

I'll give you an example. I was present during the transition from coal generation in Alberta, Saskatchewan, Nova Scotia and New Brunswick. I recognize some workers lost their jobs because they went from coal to natural gas. They didn't need as many workers because they weren't shovelling coal into the furnaces anymore to heat the facility and generate electricity.

Those workers needed new skills. How did we upgrade them? Equally, the workers who would lose their employment from those sectors had to be upgraded.

How does this bill help you in the electricity sector to deal with the challenges that you are talking about with 28,000 jobs in five years or 400,000 jobs by 2050?

Mr. Bradley: Thank you, senator, for the question.

It is a piece. This legislation is not a solution. There are no magic bullets to this. It is a small step in this direction, but it is a step. It is going to be important to be able to put together the frameworks to spark the kind of dialogue that will be required for us to be able to achieve this.

constatons également de plus en plus chez les entreprises. Elles veulent s'installer dans des régions où elles peuvent être assurées que les sources d'énergie et d'électricité qu'elles utiliseront sont des sources non émettrices.

La sénatrice McBean : Sénateur Yussuff, veuillez ouvrir le bal. C'est lui le parrain.

Le sénateur Yussuff : C'est très gentil.

Chers collègues, merci. C'est un honneur pour moi de me joindre à vous, compte tenu de la responsabilité qui vous incombe.

Permettez-moi de commencer par le secteur de l'électricité. Il est évident que le monde s'oriente à grands pas vers la décarbonation. Ce faisant, le projet de loi porte sur les ressources humaines et la politique dont nous avons besoin.

Tous les secteurs du pays vont connaître une certaine forme de transition, qu'il s'agisse de l'électricité, du pétrole et du gaz, de l'automobile ou de l'acier; tous passeront par une transition.

Comme il s'agit d'un projet de loi touchant aux ressources humaines, dans le contexte de l'examen des besoins en ressources humaines du pays — et vu la façon dont les employeurs, les travailleurs et les communautés autochtones peuvent se concerter pour régler cette question — quel aspect du projet de loi serait utile pour vous aider non seulement à créer un nombre maximum d'emplois, mais aussi à aider les travailleurs à acquérir les nouvelles compétences dont ils pourraient avoir besoin afin de demeurer employables?

Je vais vous donner un exemple. J'ai assisté à la transition de la production d'électricité à partir du charbon en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Je comprends que certains travailleurs ont perdu leur emploi quand nous sommes passés du charbon au gaz naturel. Il en a fallu moins à un moment donné parce qu'on ne pelletait plus le charbon dans les chaudières pour alimenter l'installation et produire de l'électricité.

Ces travailleurs avaient besoin de nouvelles compétences. Comment les a-t-on aidés à se recycler? De même, les travailleurs qui allaient perdre leur emploi dans ces secteurs devaient se perfectionner.

En quoi ce projet de loi vous aide-t-il, dans le secteur de l'électricité, à relever les défis dont vous parlez, soit 28 000 emplois en cinq ans ou 400 000 emplois d'ici 2050?

Mr. Bradley : Sénateur, je vous remercie de votre question.

C'est un élément. Ce projet de loi n'est pas une solution en soi. Il n'existe pas de solution magique. C'est un petit pas dans la bonne direction, mais juste un pas. Il sera important de pouvoir mettre en place les cadres nécessaires pour susciter le genre de dialogue dont nous aurons besoin afin d'y parvenir.

By the same token, establishing a sustainable jobs partnership council and a sustainable jobs secretariat is not going to somehow magically solve our challenges in being able to do this. We do recognize that it is a piece. It assists us in moving in the direction we need to move in.

Senator Yussuff: In regard to the work that you are doing, first, let me thank you for your leadership and the work you are doing representing Indigenous businesses and workers.

As you know, there are many workers who work in facilities in Canada. In the context of the bill, I understand you may have some concerns with the oil and gas sector.

Equally, the bill is a human resource bill. Given what you said to Senator Galvez, how would this bill be able to help you recognize and represent Indigenous workers and businesses to meet some of the needs and train workers to help them prepare for the other jobs that may come on stream in order to help the members earn some of those good wages you're talking about?

Mr. Desjarlais: Absolutely. I have a couple of different points.

From the labour and human resource side, there is the economic impact; that is one of the concerns. How does the bill contemplate that in terms of upscaling, retraining and entering into new markets where the livelihood is not the same, or potentially not the same? There is concern there. What does that look like?

Does that mean further skilling so that they can participate on a dollar-per-dollar basis in terms of the economic opportunities they lose from the industry that they would be transitioned out of? There is that whole question.

There is also the question in terms of those businesses within those supply chains. They are participating meaningfully in those supply chains, and probably more meaningfully than other supply chains across Canada in terms of the sophistication of those Indigenous businesses. They are probably still the most vulnerable too.

We don't see the same representation of Indigenous businesses right across the full supply chain. As we transition and move out, again, what are the supports? How do we understand and contemplate it in terms of building new entrepreneurial supports so that those businesses can pivot and participate in other sectors just as meaningfully as they are participating in oil and gas? I think those are two of the larger fundamental questions: How does the bill do that and how does it support Indigenous workers? At the end of the day, the importance of this to

Dans la même veine, la constitution d'un conseil de partenariat pour créer des emplois durables et mettre sur pied un secrétariat à la création d'emplois durables ne résoudra pas, comme par magie, les difficultés que nous rencontrons. Nous reconnaissions que c'est un élément qui nous aide à cheminer dans la bonne direction.

Le sénateur Yussuff : Permettez-moi d'abord de vous remercier de votre leadership et du travail que vous faites pour représenter les entreprises et les travailleurs autochtones.

Comme vous le savez, un grand nombre de personnes travaillent dans des installations au Canada. Dans le contexte du projet de loi, je crois comprendre que le secteur du pétrole et du gaz vous préoccupe.

De même, le projet de loi porte sur les ressources humaines. Compte tenu de ce que vous avez dit à la sénatrice Galvez, en quoi ce projet de loi pourrait-il vous aider à reconnaître et à représenter les travailleurs et les entreprises autochtones en sorte de répondre à certains besoins et de former les travailleurs pour les aider à se préparer aux autres emplois susceptibles d'être créés afin d'aider les membres des communautés à gagner les bons salaires dont vous parlez?

M. Desjarlais : Absolument. J'ai deux ou trois réponses à ce propos.

Du côté de la main-d'œuvre et des ressources humaines, il y a l'impact économique; c'est l'une des préoccupations. Comment le projet de loi aborde-t-il cet aspect en matière d'expansion, de recyclage et d'entrée sur de nouveaux marchés où les moyens de subsistance ne sont pas les mêmes pour ne pas dire radicalement différents? C'est un sujet de préoccupation. À quoi cela ressemble-t-il?

Cela signifie-t-il que les travailleurs devront renforcer leurs compétences afin de pouvoir participer, dollar pour dollar, aux opportunités économiques qu'ils perdront de l'industrie dont ils seraient retirés? Il y a toute cette question.

Il y a aussi la question des entreprises qui font partie de ces chaînes d'approvisionnement. Elles participent activement à ces chaînes d'approvisionnement et probablement plus encore que cela se fait dans d'autres chaînes d'approvisionnement au Canada quant au savoir-faire des entreprises autochtones. Elles sont probablement encore les plus vulnérables.

Les entreprises autochtones ne sont pas uniformément représentées dans la chaîne d'approvisionnement. À mesure que nous effectuons la transition et que nous nous retirons, on peut se demander quelles mesures de soutien sont prévues. Comment créer de nouveaux mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat pour que les entreprises puissent se réorienter et participer à d'autres secteurs tout aussi efficacement qu'elles le font dans celui du pétrole et du gaz? Je pense que ce sont là deux des grandes questions fondamentales : comment le projet de loi y

Indigenous people is not just about the economic activity, but also the cascading socio-economic. As we support our families, move through intergenerational trauma and healing and afford good livelihoods, and as our children grow up and participate more meaningfully in society, that's afforded by well-paying careers and business opportunities. Is there contemplation for that so that I can still maintain the same type of livelihood at home — the same lifestyle — and then participate in a new economy and contribute as an Indigenous worker or business?

parvient-il et en quoi appuie-t-il les travailleurs autochtones? Au bout du compte, l'importance de cette question pour les peuples autochtones ne se limite pas à l'activité économique, car elle touche aussi aux retombées socioéconomiques. Nous soutenons nos familles, nous surmontons les traumatismes intergénérationnels, nous guérissons et trouvons de bons moyens de subsistance, et nos enfants grandissent et participent de façon plus significative à la société, et cela est possible grâce à des carrières bien rémunérées et à des occasions d'affaires. Est-il possible d'envisager que je puisse conserver les mêmes moyens de subsistance à la maison — le même mode de vie — tout en participant à une nouvelle économie et en apportant une contribution à titre de travailleur ou d'entreprise autochtone?

The Deputy Chair: Thank you.

Thank you all. Your contributions will be taken into consideration by senators. I thank senators and our witnesses for your participation today.

(The committee adjourned.)

La vice-présidente : Merci.

Merci à tous. Les sénateurs tiendront compte de vos contributions. Je remercie les sénateurs et les témoins de leur participation aujourd'hui.

(La séance est levée.)
